ESTIMATES

Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada

2004-2005
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before March 1.

Part III – Departmental Expenditure Plans, which is divided into two components:

1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are to be tabled on or before March 31 and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

Supplementary Estimates directly support an *Appropriation Act*. The Supplementary Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in the subsequent appropriation bill. Parliamentary approval is required to enable the government to proceed with its spending plans. Supplementary Estimates are normally tabled twice a year, the first document in early November and a final document in early March. Each Supplementary Estimates document is identified alphabetically A, B, C, etc. Under special circumstances, more than two Supplementary Estimates documents can be published in any given year.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented
by the Minister of Public Works and Government Services, 2004

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS Web site at the following address: www.tbs-sct.gc.ca.

Available through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing
Public Works and Government Services Canada
Ottawa (Ontario)
KIA OS5

Telephone: (613) 941-5995
Orders only: 1-800-635-7943 (Canada and U.S.A.)
Fax: (613) 954-5779 or 1-800-565-7757 (Canada and U.S.A.)
Internet: http://publications.gc.ca

Catalogue No.: BT31-2/2005-III-17
ISBN 0-660-62502-4

Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada

Report on Plans and Priorities

For the years
2004-2005 to 2006-2007

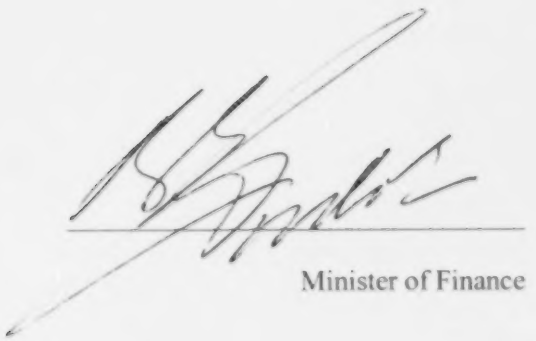

Minister of Finance

TABLE OF CONTENTS

Page

SECTION 1. MESSAGE FROM THE SUPERINTENDENT 5

SECTION 2. MANAGEMENT REPRESENTATION STATEMENT 7

SECTION 3. RAISON D'ETRE 9

3.1 WHO WE ARE 9
3.2 WHO WE REGULATE 9
3.3 WHAT WE DO 10
3.4 BENEFITS FOR CANADIANS 11

SECTION 4. PLANNING OVERVIEW 13

4.1 OSFI's PLANNING CONTEXT 13
4.2 OUR PARTNERS 15

SECTION 5. PLANS AND PRIORITIES BY STRATEGIC OUTCOME 17

5.1 OUR KEY BUSINESS 17
5.2 SUMMARY 18
5.3 MONITORING MECHANISMS – STRATEGIC OUTCOMES 20
5.4 DETAILS 21

SECTION 6. ORGANIZATION 29

6.1 OUR PEOPLE AND OUR WORKPLACE 29

ANNEX A – FINANCIAL AND OTHER TABLES 33

FINANCIAL TABLES 33
OTHER TABLES 36

ANNEX B – OTHER INFORMATION 40

ACTS, LEGISLATION AND REGULATIONS 40
REFERENCE 40

SECTION 1. MESSAGE FROM THE SUPERINTENDENT

I am pleased to present the Report on Plans and Priorities (RPP) for the Office of the Superintendent of Financial Institutions (OSFI) for the years 2004-2005 to 2006-2007.

Nick Le Pan, Superintendent, OSFI

"The Government of Canada's enduring priority is to improve the quality of life for all Canadians." – *Canada's Performance 2003* (http://www.tbs-sct.gc.ca/report/govrev/03/cp-rc_e.asp)

Canada is fortunate to possess one of the strongest financial systems in the world, which contributes to the strength and innovation of Canada's economy, protects the savings of individual Canadians and helps to attract investment dollars.

The stability of Canada's financial system is due to a number of elements that include: effective mechanisms for evaluating risk, programs to promote sound business and financial practices, and the capacity to intervene to minimize loss to financial consumers, if necessary. These are activities in which OSFI exercises leadership in accordance with its mandate and are also among the long-term benefits we provide to Canadians.

The Office of the Superintendent of Financial Institutions is the primary regulator of all federally chartered financial institutions in Canada, as well as federally administered pension plans. As a separate unit, the Office of the Chief Actuary provides actuarial and other services to the federal government. Above all, and without restricting competitiveness, OSFI advances a modern regulatory framework that contributes to public confidence in Canada's financial system. Such a framework also benefits financial institutions in dealing with Canadians and with counter-parties in Canada and abroad.

The environment in which we fulfil this mandate is fluid. The challenges we face are constantly changing and evolving. It is inevitable that over the next three years, issues will arise that require priority attention in addition to the normal matters of business we deal with every day. For example, the need to develop regulations that ensure a level playing field for Canada's financial institutions vis-à-vis their global competitors is an ever-present challenge. In the next few years, we will also need to adjust our rule making to accommodate the implementation of the new Basel Capital Accord. In addition, challenges will no doubt arise in the assessment of institutional governance and accounting practices as Canada's requirements in these areas are enhanced.

The 2004 budget material indicates that the government wishes to explore ways of improving the regulatory framework. It is focussing on how best to address any overlap in prudential, administrative and corporate services functions that may exist between

CDIC and OSFI. Legislative changes may be required. OSFI, CDIC and the industry have been asked to provide input for consideration of the issue. OSFI believes that there is a significant opportunity to enhance efficiency and effectiveness of the delivery of federal financial services regulation. At this point, it is unclear what the outcome of this process will be and the direction the government wishes to take will only be decided at the end of 2004. Therefore, OSFI has not specifically changed its strategies or priorities as a result. OSFI will reflect decisions, once they are clearer in its plans and priorities.

Matters such as these and the priorities we intend to pursue over the next three years are highlighted in this report. In addition, this report provides Parliamentarians and the public a concise summary of our various operations and the challenges we expect to face. In so doing, we also provide an account of the resources utilized in support of our various business lines and strategic outcomes.

At the present time, OSFI is in the process of reviewing and making adjustments to its Results Chain in order to develop the new Program Activity Architecture (PAA). These changes will be addressed when OSFI prepares its Departmental Performance Report (DPR) later in 2004.

In reviewing the detail concerning our plans and priorities in the following pages, it is important to keep a larger picture in mind. OSFI's activities and initiatives form part of a modern infrastructure that supports Canada's financial system and economy. The vitality of both is essential to improving the quality of life for all Canadians, which is the Government of Canada's enduring priority.

SECTION 2. MANAGEMENT REPRESENTATION STATEMENT

I submit, for tabling in Parliament, the 2004-2005 Report on Plans and Priorities (RPP) for the Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada.

This document has been prepared based on the reporting principles and disclosure requirements contained in the *Guide to the Preparation of the 2004-2005 Report on Plans and Priorities*:

- It accurately portrays the organization's plans and priorities.
- The planned spending information in this document is consistent with the directions provided in the Minister of Finance's Budget and by TBS.
- Is comprehensive and accurate.
- Is based on sound underlying departmental information and management systems.

The reporting structure on which this document is based has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.

Name: _____

Title : Superintendent, OSFI

Date: March 29, 2004

SECTION 3. RAISON D'ETRE

3.1 Who We Are

The Office of the Superintendent of Financial Institutions (OSFI) is the primary regulator of financial institutions and private pension plans operating in Canada under federal jurisdiction. OSFI supervises and regulates all banks, federally incorporated or registered trust and loan companies, insurance companies, cooperative credit associations, fraternal benefit societies and private pension plans.

Mandate

> *OSFI's purpose, which is set out in legislation, is to regulate financial institutions and pension plans so as to contribute to public confidence in Canada's financial system.*

OSFI develops and maintains rules to promote prudent practices, assesses risks in financial institutions and plans, and undertakes supervisory intervention in a timely manner in order to protect policyholders, depositors and creditors. In this, OSFI has regard for the need to allow financial institutions to compete effectively and take reasonable risks. This mandate recognizes that management, boards of directors and pension plan trustees are responsible for the operation of financial institutions and plans. It also recognizes that, while OSFI's actions reduce the risk of failure, problems leading to reductions in benefits of pension plans or failures of financial institutions cannot be prevented in all cases.

The Office of the Chief Actuary (OCA) was created within the organization as a separate unit to effectively provide actuarial and other services to the Government of Canada and provincial governments who are CPP stakeholders.

As at January 1, 2004, OSFI employed 460 people in offices located in Ottawa, Montreal, Toronto and Vancouver (see Section 6 below for more organizational detail).

3.2 Who We Regulate

The Office supervises and regulates all federally incorporated or registered deposit-taking institutions (e.g. banks), life insurance companies, property and casualty insurance companies, and federally regulated private pension plans. These 1,657 organizations managed a total of $2,497 billion of assets (as at March 31, 2003).

Federally Regulated Financial Institutions and Private Pension Plans & Related Assets

	Deposit Taking Institutions	Life Insurance Companies	Property & Casualty Companies	Federal Private Pensions Plans	Total
Number of organizations	142	121	189	1,205	1,657
Assets $B	1,977	360	69	91	2,497

OSFI also undertakes supervision of provincially incorporated financial institutions on a cost recovery basis under contract arrangements with some provinces.

Additional detail may be found at the following web site:

http://www.osfi-bsif.gc.ca/eng/whoweregulate.asp

3.3 What We Do

From its legislated mandate, OSFI's main strategic outcome is to regulate and supervise financial institutions so as to contribute to public confidence. For federally-regulated financial institutions and pension plans, OSFI does this by enhancing their safety and soundness; therefore, protecting policyholders, depositors, creditors, and pension plan members from undue loss. Various main OSFI activities contribute to this. One activity is the evaluation of system-wide risks and the promotion of sound business and financial practices by means of appropriate rules and guidance. Another activity is by operating a system for approvals of new institutions and other transactions under the legislation that balances prudence with the need to foster competition and competitiveness. A key element of our safeguarding against undue loss is OSFI's activities to identify institution-specific risks and trends, assess the adequacy of the control and governance systems of institutions and plans, and intervene in a timely manner to have material deficiencies rectified. This ultimately may require intervention to close institutions or terminate pension plans in order to prevent further erosion. As a result of these activities, the chance of failures is reduced and losses or reductions in benefits are minimised in those that do occur.

Also contributing to the confidence in Canada's retirement income system are the activities of the Chief Actuary to provide accurate, timely information on the state of various public pension plans and on the financial implications of options being considered by policy makers.

The full text of this legislation is available at the following web site:
http://laws.justice.gc.ca/en/O-2.7/index.html

3.4 Benefits for Canadians

> "To promote a strong and vibrant economy, the federal government must work . . . to ensure that Canada is a magnet for investment, skilled knowledge workers, cutting-edge research, and science and innovation. Only a strong economy supported by a modern infrastructure can provide the jobs and incomes required to sustain families and their communities, while investments in key areas of social policy help ensure that the benefits of economic growth are available to all." – *Canada's Performance 2003* (http://www.tbs-sct.gc.ca/report/govrev/03/cp-rc_e.asp)

Canadians benefit from a properly functioning financial system in which there is a high degree of public confidence. This supports Canada's economy and the individual financial position of Canadians. OSFI's programs and strategic outcomes benefit Canadians both directly and indirectly. The most obvious example of direct benefit occurs when OSFI protects the rights and interests of policyholders, depositors, creditors, and/or private pension plan members by intervening effectively in situations involving financial institutions or private pension plans encountering difficulty.

The Office of the Chief Actuary (OCA) provides transparency regarding the Canadian retirement income system through the production and subsequent tabling before Parliament of regular actuarial reports on the Canada Pension Plan (CPP), Old Age Security (OAS) program and public sector employee pension and insurance plans.

OSFI's activities and programs to enhance the safety and soundness of financial institutions are key to a regulatory framework underpinning the financial system, which in turn is essential to a productive and competitive economy. This is one of the highest priorities of the federal government. In addition, an effective and efficient system of regulation provides benefits to regulated entities in their dealings with customers, and counter parties in Canada and abroad.

As a result, the achievements of OSFI's strategic outcomes are aligned with the first theme ("Economic Opportunities and Innovation in Canada") and are highlighted in the Government of Canada's annual performance report, entitled *Canada's Performance*. This government-wide report measures annual progress toward broad societal goals and highlights both Canada's strengths and areas where improvements can be made. The following web site provides a full text of this report:

http://www.tbs-sct.gc.ca/report/govrev/03/cp-rc_e.asp

Another government initiative that utilizes OSFI's internal expertise is the fight against terrorism financing and money laundering (AML/CTF). OSFI's focus relates to guidance and supervision of the operation of financial institution programs to comply with AML/CTF requirements.

In addition, OSFI supports the government's priority to assist emerging markets to upgrade their regulatory and supervisory systems. It does this directly and with partners through focused assistance and capacity building.

SECTION 4. PLANNING OVERVIEW

4.1 OSFI's Planning Context

At present, there are four general areas influencing the context in which OSFI establishes its plans and priorities. Developments in each of these areas, the various risks they present, and the resulting priorities for OSFI are discussed below.

4.1.1 Economic Environment

Business and financial market conditions within Canada and internationally have a significant impact on the performance of financial institutions and private pension plans. Therefore, they form a significant context for OSFI's plans and priorities, and influence its decision-making.

While the Canadian economy was weaker than expected in 2003, conditions going forward look more promising. Consumer spending should remain solid given continued low interest rates and healthy income gains. Business investment is also picking up, as corporate balance sheets improve and inventory levels approach historic lows. Credit quality is also improving. In the short term, economic conditions in the United States - the driving force behind global economic recovery – are improving. However, in the globally interconnected world of financial services and institutions, uncertainties are ever present.

One of the greatest general risks facing OSFI is that economic slowdowns and financial market weakness and volatility can have a negative impact on the operations of federally regulated financial institutions and private pension plans. A stalled recovery in the U.S. or Canadian economy, jittery financial markets and geopolitical uncertainties all pose downside risks that OSFI must factor into its planning. Weak conditions in specific sectors, such as the property and casualty industry, can take time to resolve. Recent improvements in financial markets have helped enhance the assets of pension plans in deficit, but a good part of that has been offset by reduced interest rates that raise plan liabilities.

Historically, problems in financial institutions often lag behind economic recovery. Therefore a number of problem financial institutions remain on OSFI's watch list. At any time, there are several institutions with control deficiencies requiring remedial action and enhanced supervision by OSFI. This has required OSFI to focus on a number of deposit taking institutions and life insurance companies and to look at the wider sectoral issue in the property and casualty industry. There are also a number of private pension plans with material deficits and financial weakness in the sponsoring organizations that are going to continue to require considerable focus to resolve. A number of the entities involved have posed unique challenges in determining when and how to intervene effectively.

It will be a continuing priority for OSFI to effectively identify both current and future risks faced by the financial institutions and private pension plans that it regulates. In this

regard, limited and focused adjustments to the framework of guidance for financial institutions and the rules applying to private pension plans are being planned. Ongoing improvement at OSFI, in the face of continuing challenges created by increasingly complex institutional structures and transactions, is a key priority.

In addition, the Office of the Chief Actuary (OCA), which has a slightly different responsibility to Canadians, monitors and communicates future demographic and economic risks through the tabling of statutory actuarial reports, which contributes substantially to increase the knowledge of the decision making members of Parliament. Also, by providing sound actuarial advice, OCA participates in ensuring public confidence in the Canadian retirement income system.

4.1.2 International Considerations

The international scope of various developments affecting financial institutions has implications as well for OSFI's plans and priorities.

Today, major Canadian financial institutions increasingly operate in an international environment. Developments abroad also affect foreign institutions' operations in Canada, and these developments also have had a considerable affect on the scope of OSFI's operations and rules. The result has been continued and focused participation in international forums, efforts to ensure that our supervisory framework remains appropriate, and maintaining or enhancing relationships with other regulators as increased co-operation among global regulators becomes more important.

The impact of regulatory requirements on the international competitiveness of financial institutions has also increased in significance. The result has been the need for appropriate knowledge of foreign markets, the ability to determine the extent of reliance that can be placed on foreign supervisors, and the amount of direct supervisory work outside Canada that OSFI must perform itself.

In addition, antiterrorism and anti-money laundering (AML/CTF) activities have increased significantly in the past few years both in Canada and other nations. OSFI continues to play a role in this area working with other federal government agencies and departments. OSFI has made significant progress in addressing these risks and will continue to focus on the integrity of institution control systems pertaining to AML/CTF.

4.1.3 Policy Changes

Various domestic and international policy initiatives will also present challenges for OSFI during the planning period.

For example, OSFI must continue to develop or modify rules to keep them current and provide a level playing field for Canadian financial institutions vis-à-vis their global competitors. The most challenging area for OSFI in the next three years in this regard will be with various aspects of capital rules. Part of this will be a continued focus on the development and implementation of the new Basel Capital Accord for deposit taking institutions. OSFI will need to implement the new system in Canada and determine the

full implications of the Accord with respect to our supervisory methodology and our relations with other supervisors on a domestic and international level. Selective changes in capital rules for insurers are also likely, and OSFI will monitor the impact of the recently introduced new capital rules for the property and casualty industry. Changes in accounting rules may also necessitate alterations in OSFI's capital rules.

Strong pressure to enhance corporate governance practices has resulted in a number of changes in Canada, including the creation in 2002 of a Canadian Public Accountability Board. The Board will oversee the quality control of the audit of public companies in the country. The federal government may also consider changes to the corporate governance provisions of both federal financial institution statutes, as well as the Canada Business Corporations Act. Following publication of its own corporate governance guidelines, OSFI is enhancing its focus on governance at the institutions we regulate.

In addition, managing reputational risk is increasingly important for financial institutions; for example, in their involvement in complex structured transactions and compliance with market conduct regulation in various jurisdictions. OSFI is contemplating guidance in the area of reputational risk management.

4.1.4 Efficiency, Effectiveness and Accountability

In today's environment, there is a premium on organizations such as OSFI to continually refine business processes, technological capabilities, and the development of its human resources. OSFI's stakeholders are constantly relying on OSFI to perform its functions in the most efficient and cost effective manner possible. Through information technology investments and related improvements in business processes, OSFI's ongoing focus in this area will remain a priority. This will also permit rationalization and enhanced effectiveness in data collection, therefore, reducing compliance costs for regulated financial institutions.

It is essential for OSFI to continue to attract and retain the human resource skills it needs to fully meet its mandate. Failing to do so could leave gaps in OSFI's ability to supervise financial institutions and private pension plans effectively. However, the skills OSFI needs are highly marketable in today's environment. This means that OSFI must continue to remain competitive in the workplace and focus priorities on refining employee skills to strengthen its human resources.

OSFI has made strides in addressing its accountabilities. There are opportunities for improvement, and OSFI will continue to evolve its accountability framework.

4.2 Our Partners

There are other partnering agencies and departments that also work to promote confidence in Canada's financial system. Together, these organizations constitute

Canada's network of financial regulation and supervision and provide a system of deposit insurance.

On a federal level, partnering organizations include the Department of Finance (http://www.fin.gc.ca), the Bank of Canada (http://www.bank-banque-canada.ca), the Canada Deposit Insurance Corporation (http://www.cdic.ca), the Financial Consumer Agency of Canada (http://www.fcac-acfc.gc.ca), and the Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada (http://www.fintrac.gc.ca), among others.

In addition, OSFI collaborates with provincial and territorial supervisory and regulatory agencies, private sector organizations and associations, various accounting and auditing standards setters. It also participates in a number of international organizations such as the Basel Committee on Banking Supervision (http://www.osfi-bsif.gc.ca/eng/issues/basel) and the International Association of Insurance Supervisors (http://www.iaisweb.org).

SECTION 5. PLANS AND PRIORITIES BY STRATEGIC OUTCOME

5.1 Our Key Business

OSFI seeks to achieve its mandate by means of two key ongoing business lines. They are as follows:

1. Regulation and Supervision of Financial Institutions and Private Pension Plans

This business line is central to our mandate to protect the rights and interests of depositors, creditors, policyholders and private pension plan members. Operations that make up this business line include:

- Rule setting, through which OSFI's expectations are communicated by means of a framework of rules and guidance that promote safe and sound practices throughout the industry, which includes contributions to rules and guidance issued by relevant international bodies.

- Supervision, by which OSFI assesses risk to financial institutions and private pension plans, leading to intervention in a timely manner, if necessary.

- Regulatory approvals for certain types of transactions undertaken by regulated financial institutions, which result from the Office's responsibility for the administration of various financial statutes.

In accordance with our mandate, OSFI recognizes the need for institutions to compete effectively. As a result, in planning strategies and outcomes, we seek an appropriate balance between the objectives of promoting prudence and the need for financial institutions to take reasonable risks to compete and prosper.

This part of OSFI's activities is funded by assessments charged to financial institutions and by a modified user-pay program for specific services.

A separate part of this business line is OSFI's support for initiatives of the Canadian government to assist emerging market economies to strengthen their regulatory and supervisory systems. This activity, which is largely funded by the government of Canada, rather than by regulated institutions, is carried on directly by OSFI and through its participation in the government sponsored Toronto International Leadership Centre for Financial Sector Supervision.

2. Actuarial Services to the Government of Canada

The Office of the Chief Actuary (OCA) provides actuarial advice to the Government of Canada, concerning a variety of programs.

For example, OCA estimates long-term expenditures, revenues and liabilities of the CPP and federal public sector pension and insurance plans. OCA has a statutory responsibility to prepare actuarial reports on the financial status of these plans for tabling in Parliament. It also undertakes the actuarial review of the Canada Student Loans Program by evaluating its portfolio of loans and the long-term costs of the program.

Whenever a bill is introduced before Parliament that has significant impact on the financial status of a public pension plan falling under the statutory responsibilities of the Chief Actuary, OCA must submit an actuarial report to the appropriate Minister.

This part of OSFI's operations is funded in part by Parliamentary appropriations in relation to services provided by the Office of the Chief Actuary (OCA) to the Government of Canada.

5.2 Summary

As discussed in Section 3.3, primary to OSFI's mandate and central to its contribution to Canadians and Canada's financial system and retirement income systems, are our activities to contribute to public confidence in the safety and soundness of Canada's financial system. For financial institutions and private pension plans, we do this by regulating and supervising and as a result safeguarding Canadians from undue loss. This is done through such activities as evaluation of system-wide risks, promotion of sound business and financial practices through appropriate rules and guidance, identifying institution-specific risks and trends, and intervening in a timely manner to minimise losses to policyholders, depositors, creditors, and private pension plan members.

For public pension plans, the activities of the Office of the Chief Actuary within OSFI contribute to confidence in the retirement income system through accurate, timely information on the state of these arrangements and options being considered by policy makers.

The following diagram demonstrates how OSFI's resources are allocated to its primary activities, the outputs generated by each activity and their link to strategic outcomes.

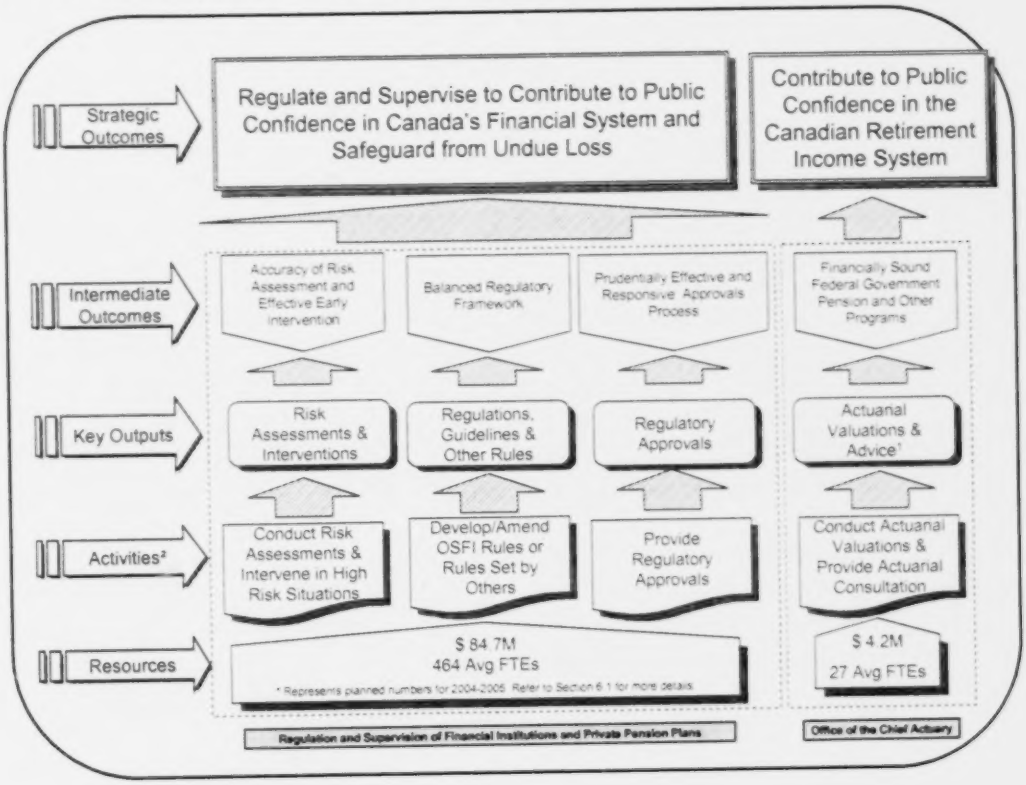
Strategic Outcomes
Regulate and Supervise to Contribute to Public Confidence in Canada's Financial System and Safeguard from Undue Loss
Contribute to Public Confidence in the Canadian Retirement Income System
Intermediate Outcomes
Accuracy of Risk Assessment and Effective Early Intervention
Balanced Regulatory Framework
Prudentially Effective and Responsive Approvals Process
Financially Sound Federal Government Pension and Other Programs
Key Outputs
Risk Assessments & Interventions
Regulations, Guidelines & Other Rules
Regulatory Approvals
Actuarial Valuations & Advice[1]
Activities[2]
Conduct Risk Assessments & Intervene in High Risk Situations
Develop/Amend OSFI Rules or Rules Set by Others
Provide Regulatory Approvals
Conduct Actuarial Valuations & Provide Actuarial Consultation
Resources
$ 84.7M
464 Avg FTEs
* Represents planned numbers for 2004-2005. Refer to Section 6.1 for more details.
$ 4.2M
27 Avg FTEs
Regulation and Supervision of Financial Institutions and Private Pension Plans
Office of the Chief Actuary

1 Canada Pension Plan, Old Age Security Program, Canada Student Loan Program, and various public-sector pension and benefit plans.
2 These Activities are supported by Organization-Wide Activities.

In addition to the specific priorities highlighted in this document, OSFI contributes to its two strategic outcomes by means of its ongoing supervisory activities, regulatory approval and rule setting processes, and actuarial services provided to the Government of Canada. The following table identifies the additional major priorities that OSFI will pursue over the next three years in relation to these ongoing activities and its strategic outcomes.

SUMMARY			
Strategic Outcome	**Priorities**	**Associated Resources (Sum of all years 2005-2007)**	**Type of Priority (Previous, On-going, or New)**
Public Confidence in the Financial System and Safeguarding from Undue Loss	i) Continue to be effective at identifying risks and ensuring timely intervention in financial institutions and pension plans and continually identify and implement selected improvements in supervisory and regulatory processes, practices, and tools	$110.4M	On-going
	ii) Adjust rules impacting federally regulated financial institutions (FRFIs) and pension plans in a focused manner to address changing risks and economic conditions and other key developments that trigger a need for enhanced regulation and guidelines	$27.1M	On-going
	iii) Focus on enhancing business processes through the upgrade of enabling technologies, Information Management strategies and Information Technology infrastructure	$24.2M	Previous
	iv) Continuously improve key elements of OSFI's human resource processes and capability	$9.9M	On-going
Public Confidence in the Canadian Retirement Income System	i) Continuously improve the value of actuarial reports and linkages with key partners/stakeholders to enable the provision of expert and timely advice to the stewards of the Canada Pension Plan (CPP) and other government programs	$12.8 M	On-going
	Ongoing Operations	$74.0M	On-going

NOTE: OSFI's resource allocations have been updated since the submission of the 2004-2005 Main Estimates. The above resources are estimates based on the current planned focus of specific divisions and are subject to change.

5.3 Monitoring Mechanisms – Strategic Outcomes

To monitor and assess the impact of the above priorities on its strategic outcomes, OSFI uses a combination of performance measurement data and information. For each of the priorities listed above, the types of monitoring mechanisms to be used are noted in Section 5.4 below.

To monitor the status of the strategic outcomes themselves, OSFI uses various types of performance measures, including independent assessments (public surveys), peer reviews, actual experience preventing undue loss and others. Examples of specific performance measures are listed below:

- Level of confidence in funds placed with financial institutions;
- Overall soundness of banks;
- Number of involuntary closures of financial institutions initiated by OSFI and losses associated with these closures; and
- Number of involuntary terminations of private pension plans with loss of benefits.

These types of monitoring mechanisms are not linked to each specific priority detailed in Section 5.4 below since OSFI's ongoing operations and the specific priorities listed below should be taken in their totality when considering the impact on its strategic outcomes. It should also be recognised that OSFI's performance does not constitute the only influence on its strategic outcomes and the above performance measures. Indeed, there are many other factors and stakeholders whose actions or inactions have a large impact on the strategic outcomes and, as a result, these performance measures. However, OSFI continues to monitor this type of information to ensure it has a clear understanding of the status of its key strategic outcomes and to hopefully gain additional insights into the ways by which OSFI itself can continue to contribute to those outcomes.

5.4 Details

The following tables provide further details on each of OSFI's priorities for 2004-2005, as summarised in Section 5.2. The mechanisms cited below for monitoring performance are derived from various public and industry-related consultations conducted by OSFI, from internal information available on OSFI's operations, and from peer assessments and other sources. In some cases, it is not possible to obtain direct information on OSFI's contribution to a particular objective. In these areas, OSFI periodically monitors the outcome involved and uses several indirect approaches to assess its performance.

5.4.1 Strategic Outcome - Public Confidence in the Financial System and Safeguarding from Undue Loss

Priority #1
Continue to be effective at identifying risks and ensuring timely intervention in financial institutions and pension plans and continually identify and implement selected improvements in supervisory and regulatory processes, practices, and tools

Description
This priority encompasses OSFI's on-going accountabilities with respect to supervisory processes and practices. OSFI must keep abreast of sectoral issues and tweak its processes and practices to deal with these unique challenges accordingly.

Rationale
Driven by an increase in the number of actual or potential problem institutions and pension plans, an increase in the complexity of the entities OSFI deals with, and the impacts of policy items such as the Basel Accord (implementation anticipated to be completed in 2006).

Results to be Achieved	
Benefits to OSFI	**Benefits to Canadians**
Benefits to OSFI include the following: i) more efficient and effective utilization of resources ii) increase co-operation with other international organizations iii) more effective monitoring processes and practices	Benefits to Canadians include the following: i) use of more effective tools and greater efficiencies will allow for additional effort on "value-added" activities, which in turn will lead to more effective intervention process and ultimately increased protection for policyholders, depositors and creditors

Monitoring Mechanisms
• Ongoing internal monitoring of results achieved in dealing with specific problem institutions and private pension plans. • Completion of "Post Mortem" exercises on crisis/problem situations that occur to access OSFI's effectiveness in dealing with the issue(s) and identification of lessons learned and potential areas for improvement. • Periodic stakeholder feedback on and peer assessments of quality and effectiveness of OSFI's supervisory review process.

Allocation of Resources		
Planned Spending 2004-2005 $37.6M	Planned Spending 2005-2006 $36.4M	Planned Spending 2006-2007 $36.4M
FTEs 2004-2005 245	FTEs 2005-2006 248	FTEs 2006-2007 248

Priority #2
Adjust rules impacting federally regulated financial institutions (FRFIs) and pension plans in a focused manner to address changing risks and economic conditions and other key developments that trigger a need for enhanced regulation and guidelines

Description
This priority focuses on ensuring rule changes are implemented effectively and in a timely manner, recognizing the downsides of making adjustments quickly with inadequate assessment of the potential implications. Possible examples include Accounting rules, Capital rules (e.g. Basel Capital Accord), and Pension rules.

Rationale
There is continuing pressure to ensure Canadian rules are globally competitive and contribute to levelling the playing field vis-à-vis their global competitors. The finalization of the Basel Accord in 2004, Corporate Governance issues, and increased internationalization of financial institutions also contribute to the need for rule adjustments.

Results to be Achieved	
Benefits to OSFI	**Benefits to Canadians**
Benefits to OSFI include the following: i) OSFI's effectiveness will be improved ii) enhancements to rules will allow institutions a better understanding of and adherence to OSFI's expectations	Benefits to Canadians include the following: i) Improve the safety and soundness of the financial system ii) Promote a more level playing field for institutions

Monitoring Mechanisms
• Year-end assessment of the degree to which OSFI reviewed and adjusted rules as required • Selected post-implementation assessment of rules adjustments to establish whether intended impacts were achieved (e.g. prudence and permitting competitiveness are appropriately balanced) • Process for developing/adjusting rules is consistent, analytical, consultative • Periodic stakeholder feedback on and peer assessments of the degree to which OSFI reviewed financial sector developments, regulatory approaches in other jurisdictions, and stakeholder feedback to identify and evaluate potential adjustments to other rules

Allocation of Resources		
Planned Spending 2004-2005 $9.2M	Planned Spending 2005-2006 $9.0M	Planned Spending 2006-2007 $9.0M
FTEs 2004-2005 53	FTEs 2005-2006 51	FTEs 2006-2007 51

Priority #3
Focus on enhancing business processes through the upgrade of enabling technologies, Information Management strategies and Information Technology infrastructure

Description
This priority focuses on enhancing OSFI's ability to streamline processes in the area of supervision, data collection, records management, and external reporting leveraging information technology to improve efficiencies and effectiveness. This includes a joint initiative with CDIC to implement online information exchange with the financial institutions. These initiatives must always be cognisant of the need for security around much of the information that OSFI processes.

Rationale
In an age of "more, better, faster", OSFI needs to utilize technology to drive efficiencies in its processes and to ensure that it has access to the required data in order to better identify problem situations and other trends within the financial sector. This will also allow for adequate reporting to meet increasing scrutiny and governance expectations.

Results to be Achieved	
Benefits to OSFI	**Benefits to Canadians**
Benefits to OSFI include the following: i) Efficient data gathering and sharing ii) Streamlined processes iii) Reduction in data storage costs iv) Enhanced records management	Benefits to Canadians include the following: i) Enables OSFI's business areas/activities to effectively do their job, therefore, contributing to OSFI's key strategic outcomes: Public Confidence and Safeguarding from Undue Loss ii) Reduce compliance costs for institutions and private pension plans through standardization (e.g. data capture) iii) Improved access to OSFI via enhanced web site

Monitoring Mechanisms
• Year-end assessment of the degree to which OSFI's IM/IT Strategic Plan was achieved within specific timeframes and benefit expectations (i.e. were all aspects of the plan implemented as planned) • Periodic feedback from employee surveys on OSFI's effectiveness in this area (with a goal of continuously improving ratings) • Year-end assessment of the number of processes streamlined and anticipated impacts • Year-end assessment of the effectiveness of OSFI's Electronic Documents Management System (EDMS) implementation in terms of achieving the initiative's intended objectives • Year-end assessment of OSFI's implementation of Core Supervision Workflow System (CSWS) in terms of whether the initiatives objectives were achieved as planned • Selected, focussed, external feedback to assess level of success

Allocation of Resources		
Planned Spending 2004-2005 $9.4M	Planned Spending 2005-2006 $7.4M	Planned Spending 2006-2007 $7.4M
FTEs 2004-2005 35	FTEs 2005-2006 28	FTEs 2006-2007 28

Priority #4	
Continuously improve key elements of OSFI's human resource processes and capability	
Description	
This priority focuses on improving business processes necessary to attract, develop and retain key skills required to fulfil OSFI's mandate and to ensure these skills are deployed effectively and rewarded appropriately.	
Rationale	
Ensuring OSFI employees have the opportunity to improve their skills and possess the necessary information and tools to be able to "do the job" is the best way to ensure that OSFI meets its mandate. Continuous improvements are required so OSFI can meet increasing demands without having to exceed its headcount targets.	
Results to be Achieved	
Benefits to OSFI	**Benefits to Canadians**
Benefits to OSFI include the following: i) Improved productivity ii) Timely availability of necessary skills to address changing industry demands iii) Retention of key skills	Benefits to Canadians include the following: i) Supports the initiatives listed in OSFI's other business areas/activities, therefore, contributing to OSFI's key strategic outcomes: Public Confidence and Safeguarding from Undue Loss.
Monitoring Mechanisms	
• Year-end assessment of degree to which OSFI has completed implementation and rollout of competency framework • Periodic assessment of degree to which OSFI has implemented enhancements to its Performance Management Program through 1) integration of competencies and 2) the degree to which individual goal commitments reflect OSFI strategies • Year-end assessment of degree to which OSFI has implemented a formal succession plan • Regular employee satisfaction survey • Annual reporting on staffing process and reasons for voluntary departures	
Allocation of Resources	
Planned Spending 2004-2005 $3.5M	Planned Spending 2005-2006 $3.2M	Planned Spending 2006-2007 $3.2M
FTEs 2004-2005 19	FTEs 2005-2006 19	FTEs 2006-2007 19

5.4.2 Strategic Outcome - Public Confidence in the Canadian Retirement Income System

Priority #1
Continuously improve the value of actuarial reports and linkages with key partners/stakeholders to enable the provision of expert and timely advice to the stewards of the Canada Pension Plan (CPP) and other government programs

Description
This priority relates to the Chief Actuary's Office and its role in providing actuarial services for the CPP and other government programs. OCA will look for ways of improving how it delivers services to its clients by implementing recommendations from independent peer reviews, improving valuation techniques, organizing seminars to broaden sources of advice, and participating in various committees.

Rationale
Canadians expect that decision-makers are equipped with information that has a high standard of integrity and accuracy when making decisions related to their well being.

Results to be Achieved	
Benefits to OSFI	**Benefits to Canadians**
Benefits to OSFI include the following: i) acquisition of knowledge and techniques to improve valuation methodologies ii) access to additional information from sources of advice and committees iii) improvements to delivery of its services through better communication and the implementation of peer review recommendations	Benefits to Canadians include the following: i) Actuarial reports are generally an integral part of a larger decision-making process and timely submission of these reports ensure that decision-makers are adequately informed

Monitoring Mechanisms
• Reviews conducted by the CPP Actuarial Review Panel • Reviews conducted by the Auditor General on the Public Sector Pension Plans

Allocation of Resources		
Planned Spending 2004-2005 $4.2M	Planned Spending 2005-2006 $4.3M	Planned Spending 2006-2007 $4.3M
FTEs 2004-2005 27	FTEs 2005-2006 27	FTEs 2006-2007 27

Changes from Previous RPP

OSFI continues to focus on internal governance, enterprise risk management and its performance measurement program, as it strives to become more effective. There have been many changes to this year's RPP to reflect OSFI's attempts to incorporate into it the results of these efforts and to better describe the organization's strategic outcomes and priorities to contribute to those outcomes. As OSFI continues to improve and evolve in

these areas, OSFI will endeavour to incorporate the results of these efforts into its annual RPPs.

Other Government Initiatives

Recent Government changes mean that Public Accountability and Expenditure Management will be put to the forefront of every organization's objectives. OSFI has focused on Expenditure Management over the last five years refining its financial management processes. It shares its budgets with the institutions it regulates and comes within 2% of its budget on an annual basis. Only once in the last five years did it exceed its budget.

As outlined in the 2004 Budget, OSFI will be participating in a process review, in conjunction with CDIC, to address any overlaps in prudential, administrative and corporate services functions, where potential efficiencies may be identified. OSFI continues to enhance and refine its processes to ensure that it meets its stakeholder expectations.

OSFI has made Public Accountability and improved internal governance one of its key priorities in the coming year. OSFI continues to follow Government of Canada initiatives. Many of the initiatives do not affect OSFI due to its size and the nature of its business. OSFI was not required to be involved in either the Horizontal or Vertical Expenditure and Management Reviews. In the coming year, OSFI will continue to work on the Modern Comptrollership and Government on Line initiatives.

Modern Comptrollership

During 2003-2004, OSFI completed the required capacity assessment and is currently developing an action plan to address the assessment's results. Once completed and approved, OSFI will communicate its action plan via its external web site. The plan will incorporate the many initiatives that OSFI already has that uphold the principles of Modern Comptrollership. OSFI has completed a high level Enterprise Risk Management (ERM) assessment and has used this as an input to its planning process. Over the planning period, OSFI will rollout more detailed ERM assessments throughout the organization, as well as enhance its Internal Audit function.

Government on Line

OSFI has an initiative underway to redesign its external web site. This will include the implementation of a content management system to bring some automation and other efficiencies to site maintenance. Government of Canada Common Look and Feel requirements will continue to be a focus. Project completion is slated for the last quarter of 2004.

SECTION 6. ORGANIZATION

6.1 Our People and Our Workplace

As at January 1, 2004, OSFI employed 460 people in offices located in Ottawa, Montreal, Toronto and Vancouver.

Our work requires the effort and attention of multidisciplinary teams engaged in research and analysis, legal activities and communications initiatives. It demands an equal combination of broad perspective and in-depth expertise. OSFI built excellence into its culture, encouraging continuous learning through teamwork, professional development and training opportunities, and the provision and support of advanced technologies.

While focused primarily on financial matters, OSFI's unique work environment benefits from a full spectrum of professional experience and expertise, drawing on the talents of recent graduates, as well as seasoned industry experts.

Our Organization Structure

As at January 1, 2004, OSFI's Regulation and Supervision business line was comprised of three sectors (see organization chart below), each headed by an Assistant Superintendent. The functions of each sector work interdependently to achieve OSFI's strategic outcomes.

OSFI Organization Chart, as at January 1, 2004

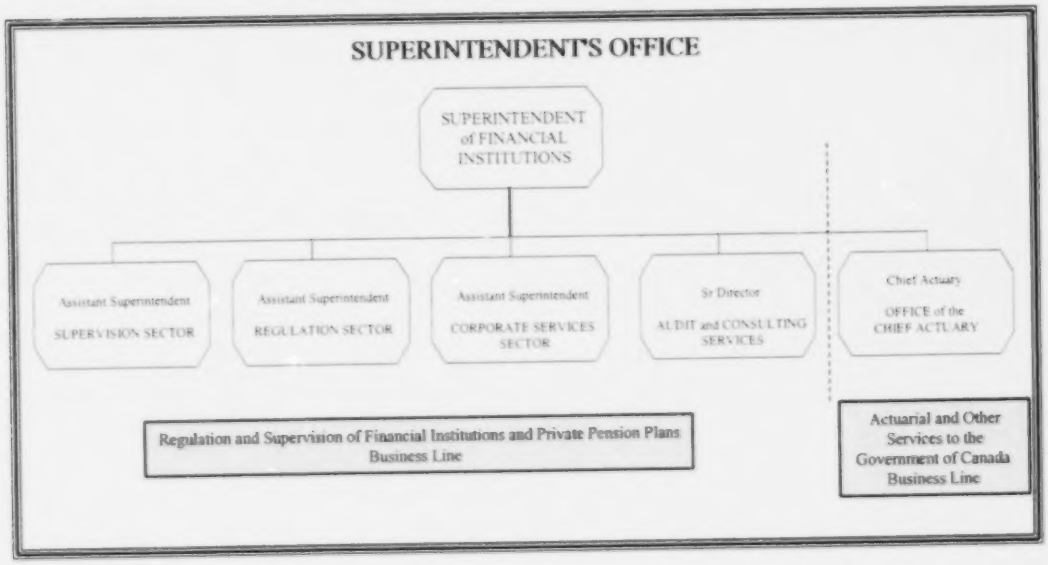

The following web site provides additional information:

http://www.osfi-bsif.gc.ca/eng/about/organization/index.asp

OSFI's total planned spending and full time equivalent (FTE) complement over the three-year planning period are displayed in the following tables.

Accountability (2004-2005 Main Estimates)

Business Lines	2004-2005 Planned Spending ($ Thousands)	2004-2005 (FTE)
1. Regulation and Supervision of Financial Institutions and Private Pension Plans	79,122	464
2. Actuarial and Other Services to the Government of Canada	4,188	27

In parallel with the Government of Canada's expenditure management initiatives announced in December 2003, OSFI conducted a thorough review of its current strategic priorities and is undergoing business process reengineering with a view to becoming more effective and efficient. The expected result is that there will be two key differences between OSFI's resulting 2004-2005 budget and the corresponding Main Estimates submitted in December 2003. First, on-going expenditures will be lower. Although OSFI set a cap of 495 FTE in 2002, and in the Main Estimates expected to see its staffing complement move closer to this level, the expected result of the reengineering is that not all of the current vacancies will need to be filled. As well, spending for non-salary expenses are expected to hold to 2003-04 levels. Secondly, Capital Expenditures will be higher than shown in the tables below. This is in large part due to changes in timing assumptions of projects resulting in the deferral to 2004-2005 of the planned 2003-2004 capital expenditures. *See Annex A: Finance and Other Tables.* These expenditures are related to Information Technology investments highlighted in Priority 3 and required Accommodation investments.

Departmental Planned Spending (2004-2005 Main Estimates)

($ Thousands)	Forecast Spending 2003-2004	**Planned Spending 2004-2005**	Planned Spending 2005-2006	Planned Spending 2006-2007
Regulation and Supervision of Financial Institutions and Private Pension Plans	65,496	79,122	79,722	79,722
Actuarial and Other Services to the Government of Canada	5,307	4,188	4,298	4,298
Budgetary Main Estimates (gross)	**70,803**	**83,310**	**84,020**	**84,020**
Non-Budgetary Main Estimates (gross)	0	**0**	0	0
Less: Respendable revenue	70,091	**82,598**	83,308	83,308
Total Main Estimates	712	**712**	712	712
Adjustments	0	0	0	0
Net Planned Spending	712	**712**	712	712
Less: Non-Respendable revenue	0	**0**	0	0
Plus: Cost of services received without charge	70	**80**	80	80
Net cost of Program	782	**792**	792	792
Full Time Equivalents	477	491	484	484

ANNEX A – FINANCIAL AND OTHER TABLES

Financial Tables

This section presents a number of financial tables that detail OSFI's planned Expenditures and Revenues for 2003-2004 and the subsequent three years. Tables 1-3 are provided in accordance with Treasury Board presentation requirements and are prepared on the cash basis of accounting. The remaining tables offer additional information on Regulatory Initiatives and External Charging.

The increase in Capital Spending in 2004-2005 and 2005-2006 is a result of two major initiatives: 1) Accommodation Optimization Projects in the Toronto and Ottawa offices and 2) Enabling Technology projects to improve efficiency and effectiveness, which is described in Priority 3 in Section 5.4.1. As previously mentioned, it is expected that the capital expenditure will be higher than shown based on revised project plans and timing differences.

Table 1: Summary of Capital Spending by Business Line (2004-2005 Main Estimates)

($ Thousands)	Forecast Spending 2003-2004	**Planned Spending 2004-2005**	Planned Spending 2005-2006	Planned Spending 2006-2007
Regulation and Supervision of Financial Institutions and Private Pension Plans	825	**4,830**	4,243	4,243
Actuarial and Other Services to the Government of Canada	0	**30**	21	21
Total	**825**	**4,860**	**4,264**	**4,264**

Table 2 below illustrates sources of respendable and non-respendable revenue presented on the cash basis. OSFI recovers its costs through assessments and user fees billed on the accrual basis of accounting[1]. The expected assessment increase for 2004-2005 will be in the range of 6%. As mentioned in the previous section, this is attributed to lower on-going costs offset by increased capital expenditures.

[1] OSFI's financial statements are prepared using GAAP, are audited annually by the Office of the Auditor General and are published in OSFI's Annual Report. OSFI's annual reports can be accessed at http://www.osfi-bsif.gc.ca/eng/about/reports/index.asp

Table 2: Sources of Respendable and Non-Respendable Revenue (2004-2005 Main Estimates)

Respendable Revenue

(S Thousands)	Forecast Revenue 2003-2004	**Planned Revenue 2004-2005**	Planned Revenue 2005-2006	Planned Revenue 2006-2007
Regulation and Supervision of Financial Institutions and Private Pension Plans				
Assessments and User Fees	65,496	**79,122**	79,722	79,722
Actuarial and Other Services to the Government of Canada				
Service Charges	4,595	**3,476**	3,586	3,586
Total Respendable Revenue	70,091	**82,598**	83,308	83,308

Non-Respendable Revenue

(S Thousands)	Forecast Revenue 2003-2004	**Planned Revenue 2004-2005**	Planned Revenue 2005-2006	Planned Revenue 2006-2007
Regulation and Supervision of Financial Institutions and Private Pension Plans	0	**0**	0	0
Actuarial and Other Services to the Government of Canada	0	**0**	0	0
Total Non-Respendable Revenue	0	**0**	0	0
Total Respendable and Non-respendable Revenue	70,091	**82,598**	83,308	83,308

Table 3: Net Cost of Program(s) for the Estimates Year

($ Thousands)	2004-2005 Total
Net Planned Spending (Total Main Estimates plus Adjustments as per the Planned Spending table)	712
Plus: Services Received without Charge	
Financial Audit performed by the Office of the Auditor General (OAG)	80
Less: Non-respendable Revenue	0
2004-2005 Net Cost of Program	792

Other Tables

Major Regulatory Initiatives

The following table provides a summary of OSFI's planned Major Regulatory Initiatives for 2004-2007.

Regulations	Planned Results
Administrative Monetary Penalties (OSFI) Regulations	The administrative monetary penalties regime is designed to reinforce compliance with the governing statutes of federally regulated financial institutions (FRFIs). The regime will assist OSFI in pursuing its mandate of protecting the rights and interests of depositors, policyholders and creditors of FRFIs.
Alternative Means of Publication Regulations	These Regulations will allow OSFI to publish its annual list of 9-year dormant deposit accounts via the Internet instead of the Canada Gazette. This will ensure better access to the information and reduce OSFI's publishing costs by approximately $100,000 per year. These savings will reduce in turn expenses assessed to industry.
Assets (Foreign Companies) Regulations	These Regulations will be revised to change the asset valuation basis for life insurance companies operating in Canada on a branch basis to book value, determined in accordance with accounting principles. This change will ensure a consistent approach to valuing insurance liabilities in Canada and the assets that support those liabilities, thereby, enhancing OSFI's ability to ensure foreign life companies operating in Canada maintain sufficient assets in Canada to protect Canadian policyholders from undue loss.
Classes of Insurance – Schedule	The number of insurance classes will be reduced from over 50 classes used by federal, provincial and territorial jurisdictions to 17 harmonized classes. Also, class definitions will be harmonized, thereby, reducing the administrative burden and cost to insurers.
Exclusion from List of Subsidiaries Regulations	These Regulations will permit FRFIs to omit certain subsidiaries from the list of subsidiaries required in their annual statements. The Regulations will allow FRFIs to prepare the list in a manner that is more consistent with requirements under provincial securities legislation, thereby, reducing regulatory burden.
Holding Companies Assessment Regulations	These Regulations will prescribe the extent and manner in which the Superintendent may assess bank holding companies and insurance holding companies. The assessments are intended to reflect the actual cost of supervising such entities and distribute those costs in an equitable manner.
Investment Limits (Banks) Regulations	These Regulations will exempt widely held banks with equity of less than $5 billion, but more than $1 billion from the limits on investing in equities and real property. This will result in consistent treatment of large and medium banks that are widely held, thereby, placing them on the same competitive footing.
Pension Benefit Standards Regulations, 1985	Amendments being considered would: 1) implement the "void amendments" provision of the Pension Benefits Standards Act (PBSA) in order to prevent plan improvements from being made in situations where plan funding is below the prescribed level unless offsetting payments are made; and 2) require plan sponsors to fully fund benefits on plan termination.
Other regulatory initiatives	Regulations may be adopted in the event that corporate governance proposals put forward by the Department of Finance will necessitate regulatory changes relating to financial statements, the role of auditors or other issues linked to OSFI's prudential mandate.

External Charging

OSFI recovers its costs from several revenue sources. Costs for risk assessment and intervention (supervision), approvals and rule making are charged to the financial institutions and private pension plans that OSFI regulates and supervises.

The allocation of costs to individual institutions for OSFI's main activities of supervision, approvals and rule making is determined in several ways. In general, the system is designed to allocate costs to institutions based on the approximate amount of time spent supervising and regulating the institutions. As a result, well-managed, lower-risk institutions and those with fewer approvals bear a smaller share of OSFI's costs.

Specific user fees cover costs for certain approvals. Service Charges for Approvals and Rulings are made pursuant to financial institutions legislation. The specific legislation governing these approvals or rulings is the *Bank Act*, *Insurance Companies Act, Trust and Loan Companies Act* and the *Cooperative Credit Associations Act*, along with relevant Regulations.

There are 52 types of activities that require Superintendent, Ministerial or other level of approval and also have a specific service charge. These activities/approval types have been grouped by level of approval into five categories in the tables below.

External Charging - 2004-2005 Revenues vs Cost

($ thousands)

Category	Revenue	% of Total OSFI Revenue	Cost	% of Total OSFI Costs	Net
USER FEE REVENUE					
Ministerial Approval	1,596	1.9%	1,596	1.9%	0
Superintendent Approval	345	0.4%	345	0.4%	0
Superintendent "Deemed" Approval	979	1.2%	979	1.2%	0
Ministerial/Superintendent Approval*	293	0.3%	293	0.3%	0
Other Approval	209	0.2%	209	0.2%	0
TOTAL	3,422	4.0%	3,422	4.0%	0

* dependant on the details of the transaction

NOTE: The above User Fee Revenue is included in the total planned Respendable Revenue for Regulation and Supervison of Financial Institut and Private Pension Plan Assessments and User Fees ($84,658 shown in Annex A, Table 2). Other types of revenue included in t amount are assessments to financial institutions, Pension Plan Fees, and revenue from Memoranda of Understanding with external parties.

Name of Fee Activity: *2004-2005 Revenue:*	*Description:*	*Fee Type and Fee Setting Authority:*	*Reason for Fee Amendment and effective date:*
Ministerial approval **$1,596K**	There are 17 types of transactions under the legislation that require Ministerial approval. These include the issuance of letters patent of incorporation to a new financial institution, approval of the change of ownership of a financial institution, and transfers of business between institutions	Regulatory Service (R) Office of the Superintendent of Financial Institutions Act – Subsection 23.1(2) Regulations Amending the Charges for Services Provided by the Office of the Superintendent of Financial Institutions Regulations 2002	All types of fees will increase by 23 per cent in August 2004. This increase was already approved by Governor-in-Council when it approved the Regulations Amending the Charges for Services Provided by the Office of the Superintendent of Financial Institutions Regulations 2002 in August 2003. The fees are to be increased to more accurately reflect the costs of providing the various approvals. Following a review of OSFI costs, it was determined that the hourly rate used as the basis for establishing the fees by approval type did not actually represent the average of the hourly rates of all the participants required to assist in providing the regulatory services. Effective Date: August 13, 2004
Superintendent approval **$345K**	There are 16 types of transactions under the legislation that require Superintendent approval. These include the issuance of and variations to orders to commence and carry on business and the recognition of provincial companies as approved reinsurers.		
Superintendent deemed approval **$979K**	There are 14 types of transactions under the legislation falling within this category. The governing legislation provides that unless the transaction is approved by the Superintendent, denied or extended within 30 days, the approval is deemed to be given 30 days following receipt by OSFI of the complete application. The deemed approval types are considered the less complex of the numerous types of transactions that OSFI reviews.		
Approvals requiring either Ministerial or Superintendent depending on details of transaction **$293K**	There is a type of transaction that requires either Ministerial or Superintendent approval, depending on the specific circumstances of the transaction. This transaction type permits a federal financial institution to make a substantial investment in another entity. The activities of the target entity determine whether Ministerial or Superintendent approval is required.		
Other types of approvals **$209K**	There are four other services provided by OSFI that incur a service charge. These include written interpretations of the legislation and confirmations of capital quality.		
TOTAL Revenue **$3,422K**			

Consultation and Analysis

As the service charges imposed by OSFI on certain approvals are included in Regulations, any amendment to these Regulations requires consultation before final approval is given by the Governor-in-Council. OSFI sent draft copies of the regulations, along with a supporting explanatory letter, to the various industry associations that represent the federal financial institutions. Following comments received from these associations, amendments were made to the proposed fees.

The amended Regulations were then published in the *Canada Gazette* to solicit further comments and also published in final form upon approval by the Governor-in-Council. The OSFI web site contains a link to the particular *Canada Gazette* edition that contains the final version of the Regulations.

At the time of implementation of the service charges and periodically since, OSFI reviewed the user fees charged by regulatory bodies in other countries for similar types of approvals, particularly the Office of the Comptroller of the Currency and the Federal Reserve Board in the United States and the Financial Services Authority in the United Kingdom, to ensure the fees charged in Canada are reasonable compared to other countries. In addition, OSFI has reviewed fees charged by other federal government departments such as Industry Canada, Canada Deposit Insurance Corporation and Canada Customs and Revenue Agency to ensure fees and/or rates are reasonable.

Dispute Resolution Mechanism

There is no formal dispute resolution mechanism in place related to OSFI's external charging. It is anticipated that such a process will be established during 2004 and it will be based on a process that OSFI has already established for late and erroneous filing penalties that it has authority to impose.

The process will permit institutions to appeal a charge within 30 days of its imposition by forwarding the appeal in writing to the attention of the Senior Director, Legislation and Approvals Division. The letter must state the reason why the specific charges should not be applicable and signed by an appropriate officer of the institution. The Legislation and Approvals Division will respond in writing within 30 days. If the decision is that the charge(s) should stand, the institution may request, within 30 days, that the Assistant Superintendent, Regulation Sector further review the decision. The decision of the Assistant Superintendent will be final.

Further information on External Charging can be found at the following web site:
http://canadagazette.gc.ca/partII/2003/20030827/html/sor291-e.html

ANNEX B – OTHER INFORMATION

Acts, Legislation and Regulations

Information on the Acts, Legislation and Regulations administered by or impacting OSFI can be found at the following web site.

http://www.osfi-bsif.gc.ca/eng/how/regulations/index.asp

Reference

Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada
255 Albert Street
16th Floor
Ottawa, Ontario
K1A 0H2
Telephone: (613) 990-7788
Fax: (613) 990-5591
Web Site: www.osfi-bsif.gc.ca

Publications available:

Please see OSFI Web Site www.osfi-bsif.gc.ca for details.

BUDGET DES DÉPENSES

Bureau du surintendant des institutions financières du Canada

Budget des dépenses
2004-2005

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses, qui est déposé à la Chambre des communes par le président du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le Budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget supplémentaire des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget supplémentaire des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Le Budget supplémentaire des dépenses est habituellement déposé deux fois par année, soit un premier document au début novembre et un document final au début mars. Chaque Budget supplémentaire des dépenses est caractérisé par une lettre alphabétique (A, B, C, etc.). En vertu de circonstances spéciales, plus de deux Budgets supplémentaires des dépenses peuvent être publiés au cours d'une année donnée.

Le Budget des dépenses, de même que le Budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, 2004

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante : www.tbs-sct.gc.ca.

En vente chez votre libraire local ou par la poste auprès
des Éditions du gouvernement du Canada
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario)
KIA OS5

Téléphone : (613) 941-5995
Commandes seulement : 1-800-635-7943 (Canada et É.-U.)
Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-565-7757 (Canada et É.-U.)
Internet : http://publications.gc.ca

No. de catalogue : BT31-2/2005-III-17
ISBN 0-660-62502-4

Bureau du surintendant des institutions financières du Canada

Rapport sur les plans et les priorités

Pour les exercices
2004-2005 à 2006-2007

Ministre des Finances

TABLE DES MATIÈRES

Page

SECTION 1. MESSAGE DU SURINTENDANT 5

SECTION 2. DÉCLARATION DE LA DIRECTION 7

SECTION 3. RAISON D'ÊTRE 9

3.1 À PROPOS DU BSIF 9
3.2 INSTITUTIONS RÉGLEMENTÉES 9
3.3 NOS ACTIVITÉS 10
3.4 AVANTAGES POUR LES CANADIENS 11

SECTION 4. SURVOL DE LA PLANIFICATION 13

4.1 CONTEXTE DE PLANIFICATION DU BSIF 13
4.2 NOS PARTENAIRES 16

SECTION 5. PLANS ET PRIORITÉS PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE 17

5.1 NOS PRINCIPALES ACTIVITÉS 17
5.2 RÉSUMÉ 18
5.3 MÉCANISMES DE SURVEILLANCE – OBJECTIFS STRATÉGIQUES 20
5.4 DÉTAILS 21

SECTION 6. ORGANISATION 29

6.1 NOTRE EFFECTIF ET NOTRE MILIEU DE TRAVAIL 29

ANNEXE A – TABLEAUX, FINANCIERS ET AUTRES 33

TABLEAUX FINANCIERS 33
AUTRES TABLEAUX 36

ANNEXE B – AUTRES RENSEIGNEMENTS 40

LOIS ET RÈGLEMENTS 40
RENSEIGNEMENTS 40

SECTION 1. MESSAGE DU SURINTENDANT

Je suis heureux de présenter le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) pour les exercices 2004-2005 à 2006-2007.

Le Canada a la chance de pouvoir compter sur l'un des systèmes financiers les plus solides qui soient, ce qui contribue à la vigueur et la puissance innovatrice de l'économie canadienne, protège les épargnes des Canadiens et des Canadiennes et aide à stimuler l'investissement.

La stabilité du système financier du Canada est attribuable à un certain nombre de facteurs, notamment à des mécanismes efficaces d'évaluation du risque, à des programmes visant à promouvoir des pratiques commerciales et financières saines, de même qu'à la capacité d'intervenir au besoin pour minimiser les pertes pour les consommateurs de services financiers. Ce sont là les activités dans le cadre desquelles le BSIF fait preuve de leadership en accord avec son mandat; il s'agit aussi d'exemples des avantages à long terme que nous fournissons aux Canadiens et aux Canadiennes.

Nick Le Pan, surintendant, BSIF

« La priorité constante du gouvernement du Canada consiste à améliorer la qualité de vie de tous les Canadiens. » – *Le rendement du Canada 2003* (http://www.tbs-sct.gc.ca/report/govrev/03/cp-rc_f.asp)

Le BSIF est le principal organisme de réglementation de toutes les institutions financières à charte fédérale du Canada, ainsi que des régimes de retraite fédéraux. À titre d'entité distincte, le Bureau de l'actuaire en chef fournit des services, actuariels et autres, au gouvernement fédéral. Par dessus tout, et sans restreindre la compétitivité, le BSIF promeut un cadre de réglementation moderne qui contribue à la confiance du public dans le système financier canadien. Ce cadre aide également les institutions financières à traiter avec les Canadiens et les Canadiennes, de même qu'avec les contrepartistes, au pays comme à l'étranger.

Le contexte dans lequel nous exécutons ce mandat est fluide. Les défis auxquels nous sommes confrontés évoluent constamment. Inévitablement, au cours des trois prochaines années, des questions se feront jour qui devront être abordées en priorité en plus de celles dont nous traitons quotidiennement. Par exemple, le besoin d'élaborer des règlements qui permettent aux institutions financières du Canada de profiter de règles du jeu équitables par rapport à leurs concurrents internationaux est un défi constant. Au cours des prochaines années, nous devrons également ajuster notre mécanisme d'élaboration des règles pour tenir compte de la mise en œuvre du nouvel Accord de Bâle sur les fonds propres. D'autres défis ne manqueront pas de survenir au chapitre de l'évaluation de la

gouvernance et des pratiques comptables des institutions financières à mesure que les exigences du Canada dans ces domaines s'accroîtront.

Les documents budgétaires de 2004 indiquent que le gouvernement entend chercher des façons d'améliorer le cadre réglementaire. Il s'intéresse notamment au chevauchement et au double emploi des services intégrés, des services administratifs et des services de réglementation prudentielle du BSIF et de la SADC. Cet exercice pourrait donner lieu à des modifications législatives. Le BSIF, la SADC et leurs interlocuteurs sectoriels sont invités à s'exprimer à ce sujet. Le BSIF y voit une occasion d'améliorer l'efficacité et l'efficience du régime de réglementation des services financiers fédéraux. Pour l'instant, nul ne sait quels seront les résultats de cet exercice, le gouvernement ayant décidé d'attendre à la fin de 2004 pour choisir une orientation. Par conséquent, les stratégies et les priorités du BSIF demeurent les mêmes. Nos plans et priorités seront mis au diapason de la nouvelle orientation lorsqu'elle sera connue.

Le présent rapport fait état de questions comme celles-ci et des priorités auxquelles nous entendons nous consacrer au cours des trois prochaines années. Il fournit également aux parlementaires et au public un bilan sommaire de nos activités et des défis que nous nous attendons de devoir relever. Ce faisant, nous rendons également compte des ressources utilisées à l'appui de nos secteurs d'activité et de nos résultats stratégiques.

À l'heure actuelle, le BSIF est à revoir et à ajuster sa chaîne des résultats pour élaborer la nouvelle Architecture d'activités de programmes (AAP). Ces changements seront abordés lorsque le BSIF préparera son rapport ministériel sur le rendement (RMR) plus tard en 2004.

En examinant le détail de nos plans et de nos priorités dans les pages qui suivent, il est important de garder à l'esprit une perspective plus large. Les activités et les initiatives du BSIF font partie d'une infrastructure moderne qui appuie le système financier et l'économie du Canada. La vitalité de ces deux éléments est essentielle à l'amélioration de la qualité de vie de tous les Canadiens, qui constitue la priorité constante du gouvernement du Canada.

SECTION 2. DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005 du Bureau du surintendant des institutions financières Canada.

Le document a été préparé conformément aux principes de présentation et aux exigences de déclaration énoncées dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005* :

- Il décrit fidèlement les plans et les priorités de l'organisation.
- Les données sur les dépenses prévues qu'il renferme respectent les consignes données dans le budget du ministre des Finances et par le SCT.
- Le document est complet et exact.
- Il se fonde sur de bons systèmes d'information et de gestion ministérielle.

La structure de rapport sur laquelle s'appuie le présent document a été approuvée par les ministres du Conseil du Trésor et sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Nom : _____

Titre : Surintendant des institutions financières

Date : 24 Mars 2004

SECTION 3. RAISON D'ÊTRE

3.1 À propos du BSIF

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) est le principal organisme de réglementation des institutions financières et des régimes de retraite privés fédéraux du Canada. Il surveille et réglemente toutes les banques, de même que l'ensemble des sociétés de fiducie et de prêts, des sociétés d'assurances, des associations coopératives de crédit, des sociétés de secours mutuels et des régimes de retraite privés fédéraux.

Mandat

> *En vertu de la législation, le BSIF a pour but de réglementer les institutions financières et les régimes de retraite de manière à contribuer à la confiance du public dans le système financier canadien.*

Le BSIF élabore et tient à jour des règles pour promouvoir des pratiques prudentes, évalue les risques qui pèsent sur les institutions financières et les régimes de retraite, et intervient en temps opportun à des fins de surveillance pour protéger les souscripteurs, les déposants et les créanciers. À cet égard, il tient compte du besoin de permettre aux institutions financières d'exercer une concurrence efficace et de prendre des risques raisonnables. Ce mandat reconnaît que les dirigeants, les administrateurs et les fiduciaires des régimes de retraite sont responsables du fonctionnement des institutions financières et des régimes. Il reconnaît en outre que, même si l'intervention du BSIF réduit le risque de faillite, il est impossible de prévenir systématiquement les problèmes entraînant une réduction des prestations prévues par les régimes de retraite ou la faillite d'institutions financières.

Le Bureau de l'actuaire en chef (BAC) a été mis sur pied au sein du BSIF à titre d'entité distincte pour fournir des services, actuariels et autres, au gouvernement du Canada et aux gouvernements provinciaux qui participent au Régime de pensions du Canada (RPC).

Au 1er janvier 2004, le BSIF comptait 460 employés répartis entre ses bureaux d'Ottawa, de Montréal, de Toronto et de Vancouver (on trouvera des précisions sur notre structure organisationnelle à la section 6).

3.2 Institutions réglementées

Le BSIF surveille et réglemente toutes les institutions de dépôts fédérales (p. ex., les banques), de même que l'ensemble des sociétés d'assurance-vie, des sociétés d'assurances multirisques et des régimes de retraite assujettis à la réglementation

fédérale. Ces 1 657 organisations géraient des actifs totalisant 2 497 milliards de dollars au 31 mars 2003.

Institutions financières et régimes de retraite privés fédéraux et actifs connexes

	Institutions de dépôts	Sociétés d'assurance-vie	Sociétés d'assurances multirisques	Régimes de retraite privés fédéraux	Total
Nombre d'organisations	142	121	189	1 205	1 657
Actif (G$)	1 977	360	69	91	2 497

Le BSIF surveille en outre des institutions financières provinciales, moyennant le recouvrement des coûts, en vertu d'ententes contractuelles avec certaines provinces.

On trouvera ici des précisions à ce sujet :

http: www.osfi-bsif.gc.ca/fra/institutions.asp

3.3 Nos activités

D'après son mandat législatif, le principal objectif stratégique du BSIF est de réglementer et de surveiller les institutions financières de façon à contribuer à la confiance du public. Dans le cas des institutions financières et des régimes de retraite fédéraux, le BSIF s'acquitte de cette tâche en renforçant leur sûreté et leur solidité, protégeant ainsi les souscripteurs, les déposants, les créanciers et les participants des régimes de retraite contre les pertes indues. Diverses activités clés du BSIF y contribuent. L'une d'elles consiste à évaluer les risques systémiques et à promouvoir des pratiques commerciales et financières saines en établissant des règles et des consignes appropriées. Une autre activité porte sur l'exploitation d'un système d'agrément des nouvelles institutions et d'autres opérations en vertu de la législation qui maintient un juste équilibre entre la prudence et le besoin de favoriser la concurrence et la compétitivité. Les activités du BSIF visant à cerner les risques et les tendances propres à une institution, à évaluer l'adéquation des systèmes de contrôle et de gouvernance des institutions et des régimes de retraite et à intervenir en temps opportun pour corriger les lacunes importantes constituent un volet clé de la protection contre les pertes indues. À terme, cela peut nous obliger à intervenir pour fermer une institution ou mettre fin à un régime de retraite afin d'éviter que la situation ne se détériore davantage. Grâce à ces activités, le risque de faillite est atténué et, lorsqu'il y a faillite, la perte ou la réduction des prestations est minimisée.

Les activités de l'actuaire en chef touchant la fourniture d'une information exacte et à jour sur la situation de divers régimes de pension publics et sur les répercussions financières des options qu'examinent les décideurs contribuent également à la confiance dans le système canadien de revenu de retraite.

On trouvera ici le texte intégral de la législation pertinente :

http://lois.justice.gc.ca/fr/O-2.7/index.html

3.4 Avantages pour les Canadiens

« Pour promouvoir une économie forte et dynamique, le gouvernement fédéral doit travailler... pour attirer les investissements et les travailleurs spécialisés du savoir, et offrir un milieu propice à la recherche d'avant-garde, à la science et à l'innovation. Seule une économie forte, qui prend appui sur une infrastructure moderne, peut créer les emplois et produire les revenus requis pour soutenir les familles et leurs collectivités; des investissements judicieux dans les domaines clés de la politique sociale permettent de s'assurer que tout le monde profite des avantages qu'apporte la croissance économique. » — *Le rendement du Canada 2003* (http://www.tbs-sct.gc.ca/report/govrev/03/cp-rc_f.asp)

Les Canadiens et les Canadiennes profitent d'un système financier qui fonctionne bien et dans lequel le public a nettement confiance. Cela soutient l'économie du pays, de même que la situation financière personnelle des citoyens. Ces derniers profitent directement et indirectement des programmes et des résultats stratégiques du BSIF. L'exemple le plus évident d'un avantage direct est le cas où le BSIF protège les droits et les intérêts des souscripteurs, des déposants, des créanciers et des participants aux régimes de retraite privés en intervenant de manière efficace dans des situations mettant aux prises des institutions financières ou des régimes de retraite privés en difficulté.

Le BAC assure la transparence du système canadien de revenu de retraite en élaborant et en déposant auprès du Parlement des rapports actuariels périodiques sur le RPC, la SV et les régimes de pension et d'assurance des employés du secteur public.

Les activités et les programmes du BSIF conçus pour renforcer la sûreté et la solidité des institutions financières jouent un rôle clé dans un cadre de réglementation qui sous-tend le système financier, lui-même essentiel à la productivité et à la compétitivité de l'économie. Il s'agit là de l'une des plus grandes priorités du gouvernement fédéral. En outre, un système efficace et efficient de réglementation confère des avantages aux entités réglementées dans leurs rapports avec les clients et les contrepartistes, au Canada et à l'étranger.

Par conséquent, les objectifs stratégiques du BSIF rejoignent le premier thème (« Les avenues de développement économique et l'innovation au Canada ») et sont mis en lumière dans le rapport annuel sur le rendement du gouvernement du Canada, intitulé *Le*

rendement du Canada. Ce rapport pangouvernemental mesure les progrès annuels en regard de grands objectifs sociétaux et fait ressortir tant les points forts du Canada que les domaines qui peuvent être améliorés. On trouvera ici le texte intégral de ce rapport :

http://www.tbs-sct.gc.ca/report/govrev/03/cp-rc_f.html

Une autre initiative gouvernementale faisant appel à l'expertise interne du BSIF est la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPC/FAT). Le BSIF met l'accent sur l'encadrement et la surveillance du fonctionnement des programmes adoptés par les institutions financières par souci de respect des exigences de la LRPC/FAT.

En outre, le BSIF appuie la tâche prioritaire du gouvernement qui consiste à aider les économies de marché émergentes à mettre à niveau leurs systèmes de réglementation et de surveillance. Il s'acquitte de cette tâche directement et avec des partenaires par le biais d'un soutien ciblé et d'activités de développement des capacités.

SECTION 4. SURVOL DE LA PLANIFICATION

4.1 Contexte de planification du BSIF

À l'heure actuelle, quatre grands volets influencent le contexte dans lequel le BSIF élabore ses plans et priorités. L'évolution de chacun de ces volets, les différents risques qu'ils posent et les priorités qui en découlent pour le BSIF sont abordés ci-après.

4.1.1 Contexte économique

Le climat des affaires et les conditions des marchés financiers au Canada et sur la scène internationale ont un impact marqué sur le rendement des institutions financières et des régimes de retraite privés. Par conséquent, ils influent de façon marquée sur les plans et les priorités du BSIF, de même que sur son processus décisionnel.

Même si l'économie canadienne a été moins vigoureuse que prévu en 2003, les perspectives semblent plus encourageantes. Les dépenses de consommation devraient rester élevées compte tenu du maintien de taux d'intérêt bas et d'une solide progression des revenus. Les investissements des entreprises s'accélèrent également à mesure que les résultats de ces dernières s'améliorent et que les niveaux des stocks s'approchent des planchers historiques. La qualité du crédit est également en hausse. À court terme, les conditions économiques aux États-Unis — le moteur de la reprise économique mondiale — s'améliorent. Toutefois, dans un monde caractérisé par l'interconnexion des institutions et des services financiers, les sources d'incertitude sont omniprésentes.

L'un des plus grands risques de portée générale pesant sur le BSIF est que les ralentissements économiques et la faiblesse et la volatilité des marchés financiers peuvent nuire au fonctionnement des institutions financières et des régimes de retraite privés fédéraux. Une reprise économique hésitante aux États-Unis ou au Canada, la nervosité des marchés financiers et l'incertitude du contexte géopolitique posent tous des risques dont le BSIF doit tenir compte dans le cadre de ses activités de planification. La faiblesse de certains secteurs, comme l'industrie des assurances multirisques, peut prendre du temps à se dissiper. La récente amélioration des marchés financiers a aidé à bonifier les actifs des régimes de retraite en déficit, mais ce gain a été en bonne partie contré par des taux d'intérêt réduit qui ajoutent au passif des régimes.

On constate que les problèmes des institutions financières accusent souvent un certain retard par rapport à la reprise économique. Par conséquent, le BSIF continue de surveiller de près certaines institutions financières à problème. À tout moment, plusieurs institutions sont aux prises avec des mécanismes de contrôle déficients qui exigent des correctifs et une surveillance plus étroite de la part du BSIF. Ce dernier a donc dû cibler un certain nombre d'institutions de dépôts et de sociétés d'assurance-vie et examiner un plus large éventail de questions touchant l'industrie des assurances multirisques. En outre, certains régimes de retraite privés sont confrontés à d'importants déficits et à des

problèmes financiers qu'éprouvent les répondants de ces régimes, problèmes dont le règlement continuera de nécessiter une attention marquée. Certaines de ces entités ont posé des défis particuliers lorsqu'il s'agissait de déterminer le moment et la façon d'intervenir de manière efficace.

Il demeurera prioritaire pour le BSIF de cerner efficacement les risques actuels et futurs qui pèsent sur les institutions financières et les régimes de retraite privés qu'il réglemente. À cet égard, des ajustements limités et spécifiques des consignes destinées aux institutions financières et des règles qui s'appliquent aux régimes de retraite privés sont prévus. Les améliorations constantes au sein du BSIF, compte tenu des défis persistants attribuables à la complexité croissante de la structure et des activités des institutions, constituent une priorité clé.

En outre, le BAC, qui s'acquitte de responsabilités légèrement différentes envers les Canadiens et les Canadiennes, surveille et signale les risques démographiques et économiques prospectifs par le dépôt de rapports actuariels législatifs, ce qui aide nettement les parlementaires à prendre des décisions éclairées. De plus, en fournissant des conseils actuariels avisés, le BAC aide à faire en sorte que le public ait confiance dans le système canadien de revenu de retraite.

4.1.2 Considérations internationales

L'envergure internationale de divers changements influant sur les institutions financières se répercutent également sur les plans et les priorités du BSIF.

De nos jours, les grandes institutions financières canadiennes sont de plus en plus actives sur la scène internationale. Les changements qui surviennent à l'étranger ont aussi une incidence sur les activités des institutions étrangères au Canada et pèsent de façon marquée sur la portée des activités et des règles du BSIF. Il en résulte une participation continue et ciblée à des tribunes internationales, des efforts visant à faire en sorte que notre cadre de surveillance demeure adéquat, et le maintient ou le renforcement des liens avec d'autres organismes de réglementation à mesure qu'il devient plus important pour les instances de réglementation du globe de collaborer davantage entre eux.

L'impact des exigences réglementaires sur la compétitivité internationale des institutions financières est aussi plus significatif. Il faut donc une connaissance appropriée des marchés financiers et la capacité de déterminer l'ampleur du recours aux organismes étrangers de surveillance et celle des travaux directs de surveillance à l'étranger que le BSIF doit effectuer lui-même.

De plus, les activités de LRPC/FAT occupent une place beaucoup plus importante ces dernières années, au Canada comme à l'étranger. Le BSIF continue de jouer un rôle dans ce domaine, de concert avec d'autres ministères et organismes fédéraux. Il a fait d'importants progrès pour atténuer les risques à cet égard et continuera de mettre l'accent sur l'intégrité des systèmes de contrôle des institutions en ce qui touche la LRPC/FAT.

4.1.3 Changements stratégiques

Certaines initiatives stratégiques intérieures et internationales poseront également des défis pour le BSIF au cours de la période de planification.

Par exemple, le BSIF doit continuer d'élaborer ou de modifier les règles pour les tenir à jour et veiller à ce que les institutions financières canadiennes soient assujetties à des règles du jeu équitables face à leurs concurrents sur la scène internationale. Divers aspects des règles sur le capital constitueront la question la plus épineuse pour le BSIF à cet égard au cours des trois prochaines années. L'organisation devra notamment continuer de cibler l'élaboration et la mise en œuvre du nouvel Accord de Bâle sur les fonds propres à l'intention des institutions de dépôts. Le BSIF devra mettre en œuvre le nouveau système au Canada et cerner toutes les répercussions de l'Accord sur ses méthodes de surveillance et sur ses relations avec les autres organismes de réglementation à l'échelle nationale et internationale. Certains changements pourraient aussi être apportés aux règles sur le capital des assureurs, et le BSIF surveillera l'impact des nouvelles règles adoptées récemment sur le capital des assureurs multirisques. Des changements des règles comptables pourraient aussi nécessiter la révision des règles du BSIF sur le capital.

Les fortes pressions en faveur d'un resserrement des pratiques de gouvernance des institutions ont entraîné certains changements au Canada, y compris la création du Conseil canadien sur la reddition de comptes, en 2002. Le Conseil surveillera le contrôle de la qualité de la vérification des sociétés publiques du pays. Le gouvernement fédéral pourrait aussi envisager de modifier les dispositions sur la gouvernance des entreprises contenues dans les lois régissant les institutions financières fédérales et dans la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Ayant publié sa propre ligne directrice sur la gouvernance d'entreprise, le BSIF insiste davantage sur la gouvernance des institutions qu'il réglemente.

En outre, la gestion du risque de réputation importe de plus en plus aux institutions financières, notamment sous l'angle de leur participation à des opérations structurées complexes et du respect de la réglementation de diverses administrations régissant la conduite sur les marchés. Le BSIF songe à élaborer des consignes sur la gestion du risque de réputation.

4.1.4 Efficience, efficacité et reddition de comptes

De nos jours, les entités comme le BSIF doivent constamment peaufiner leurs processus administratifs, leurs compétences technologiques et le perfectionnement de leurs ressources humaines. Les intervenants du BSIF s'attendent systématiquement à ce que ce dernier s'acquitte de ses fonctions de la manière la plus efficiente et la plus rentable possible. Grâce à des investissements dans la technologie de l'information et à des améliorations connexes de ses processus administratifs, le BSIF continuera de privilégier cette question. Cela permettra aussi de rationaliser la collecte des données et d'en

accroître l'efficacité, réduisant ainsi les coûts de conformité pour les institutions financières réglementées.

Le BSIF doit absolument continuer d'attirer et de maintenir en poste les ressources humaines de talent dont il a besoin pour s'acquitter pleinement de son mandat. À défaut, il pourrait lui être difficile de surveiller efficacement les institutions financières et les régimes de retraite privés. Or, les compétences dont il a besoin sont très recherchées de nos jours. Le BSIF doit donc demeurer concurrentiel sur le marché du travail et continuer de privilégier l'amélioration des compétences de ses employés pour renforcer ses ressources humaines.

Le BSIF a fait des progrès pour s'acquitter de ses attributions. Il y a place à l'amélioration, et nous continuerons de faire évoluer le cadre de nos attributions.

4.2 Nos partenaires

D'autres ministères et organismes partenaires travaillent aussi à promouvoir la confiance dans le système financier canadien. Ensemble, ces organisations constituent le réseau canadien des organismes de réglementation et de surveillance des institutions financières et une source d'assurance-dépôts.

Au nombre des partenaires fédéraux, citons le ministère des Finances (http://www.fin.gc.ca), la Banque du Canada (http://www.bank-banque-canada.ca), la Société d'assurance-dépôts du Canada (http://www.cdic.ca), l'Agence de la conservation en matière financière du Canada (http://www.fcac-acfc.gc.ca) et le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (http://www.fintrac.gc.ca).

En outre, le BSIF collabore avec les organismes provinciaux et territoriaux de surveillance et de réglementation, des organismes et des associations du secteur privé, de même que divers organismes de normalisation des domaines de la comptabilité et de la vérification. Il participe également aux travaux de certaines organisations internationales comme le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (http://www.osfi-bsif.gc.ca/fra/enjeux/basel_f.asp) et l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (http://www.iaisweb.org).

SECTION 5. PLANS ET PRIORITÉS PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

5.1 Nos principales activités

Le BSIF cherche à s'acquitter de son mandat par l'intermédiaire de deux principaux secteurs d'activité permanents.

1. Réglementation et surveillance des institutions financières et des régimes de retraite privés

Ce secteur d'activité est au cœur de notre mandat de protéger les droits et les intérêts des déposants, des créanciers, des souscripteurs et des participants des régimes de retraite privés. Il englobe les activités suivantes :

- l'établissement de règles, qui permet au BSIF de communiquer ses attentes par le biais de règles et de consignes propices à l'application de pratiques sûres et saines à l'échelle de l'industrie, de même que la participation à l'élaboration de règles et de consignes émanant d'organismes internationaux pertinents;

- la surveillance, qui permet au BSIF d'évaluer les risques qui pèsent sur les institutions financières et les régimes de retraite privés de manière à pouvoir intervenir au besoin en temps opportun;

- l'agrément de certains types d'opérations effectuées par les institutions financières réglementées, du fait que le BSIF est chargé d'administrer diverses lois régissant les institutions financières.

En accord avec son mandat, le BSIF convient que les institutions doivent pouvoir livrer une concurrence efficace. Par conséquent, pour planifier ses stratégies et résultats, il doit maintenir un juste équilibre entre l'objectif de promouvoir la prudence et le besoin pour les institutions financières de prendre des risques raisonnables pour être concurrentielles et prospères.

Ce volet des activités du BSIF est financé par des cotisations perçues auprès des institutions financières et par un régime modifié de l'utilisateur payeur qui s'applique à certains services.

Un volet distinct de ce secteur d'activité a trait au soutien du BSIF à l'égard des initiatives du gouvernement du Canada pour aider les économies de marché émergentes à renforcer leurs systèmes de réglementation et de surveillance. Cette activité, qui est financée en bonne partie par le gouvernement du Canada plutôt que par les institutions réglementées,

est réalisée par le BSIF à la fois directement et par le biais de sa participation aux activités du Centre de leadership international pour la surveillance du secteur financier, de Toronto, que parraine le gouvernement.

2. Services actuariels au gouvernement du Canada

Le BAC fournit des services actuariels au gouvernement du Canada relativement à divers programmes.

Par exemple, le BAC assure l'estimation des dépenses, des revenus et des passifs à long terme du RPC et des régimes de pension et d'assurance du secteur public fédéral. En vertu de la loi, le BAC doit préparer des rapports actuariels sur la situation financière de ces régimes aux fins de dépôt au Parlement. Il procède en outre à l'examen actuariel du Programme de prêts aux étudiants du Canada en évaluant son portefeuille de prêts et les coûts à long terme de ce programme.

Chaque fois que le Parlement est saisi d'un projet de loi ayant d'importantes répercussions sur la situation financière d'un régime de pension public à l'égard duquel la loi confère des attributions à l'actuaire en chef, le BAC doit soumettre un rapport actuariel au ministre intéressé.

Ce volet des activités du BSIF est financé en partie par des crédits parlementaires relativement aux services fournis par le BAC au gouvernement du Canada.

5.2 Résumé

Comme on l'a vu à la section 3.3, les activités du BSIF qui visent à contribuer à la confiance du public dans la sûreté et la solidité du système financier canadien sont au cœur de son mandat et jouent un rôle clé dans sa contribution au bien-être des Canadiens et des Canadiennes et au bon fonctionnement du système financier et du système de revenu de retraite du Canada. En ce qui touche les institutions financières et les régimes de retraite privés, nous nous acquittons de cette tâche en réglementant et en surveillant leurs activités de façon à protéger les Canadiens contre les pertes indues. Pour y parvenir, nous procédons notamment à l'évaluation des risques systémiques, nous promouvons des pratiques commerciales et financières saines en diffusant des règles et des consignes appropriées, en cernant les risques et les tendances propres à une institution et en intervenant en temps opportun pour minimiser les pertes pour les souscripteurs, les déposants, les créanciers et les participants des régimes de retraite privés.

Dans le cas des régimes de pension publics, les activités du BAC contribuent à la confiance dans le système de revenu de retraite en générant des renseignements exacts et à jour sur la situation de ces mécanismes et sur les options qu'examinent les décideurs.

Le diagramme suivant montre comment les ressources du BSIF sont affectées à ses principales activités, les résultats produits par chaque activité et leurs liens avec les objectifs stratégiques.

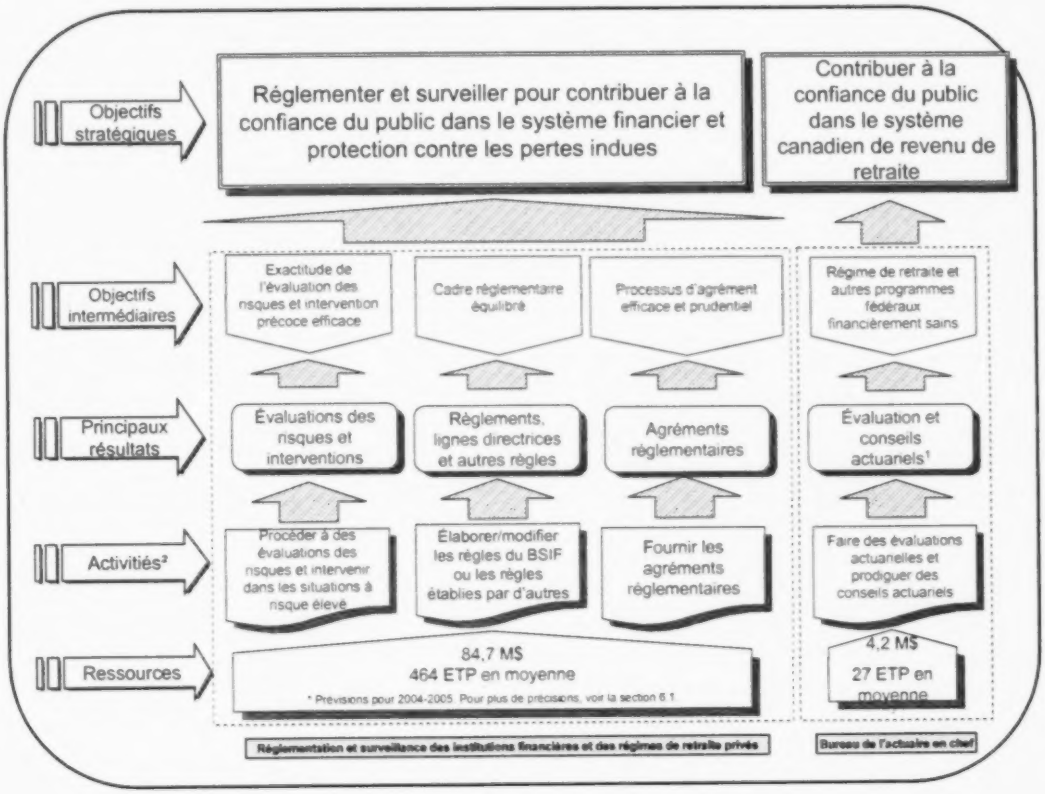
Objectifs stratégiques
Réglementer et surveiller pour contribuer à la confiance du public dans le système financier et protection contre les pertes indues
Contribuer à la confiance du public dans le système canadien de revenu de retraite
Objectifs intermédiaires
Exactitude de l'évaluation des risques et intervention précoce efficace
Cadre réglementaire équilibré
Processus d'agrément efficace et prudentiel
Régime de retraite et autres programmes fédéraux financièrement sains
Principaux résultats
Évaluations des risques et interventions
Règlements, lignes directrices et autres règles
Agréments réglementaires
Évaluation et conseils actuariels[1]
Activités[2]
Procéder à des évaluations des risques et intervenir dans les situations à risque élevé
Élaborer/modifier les règles du BSIF ou les règles établies par d'autres
Fournir les agréments réglementaires
Faire des évaluations actuarielles et prodiguer des conseils actuariels
Ressources
84,7 M$
464 ETP en moyenne
* Prévisions pour 2004-2005. Pour plus de précisions, voir la section 6.1
4,2 M$
27 ETP en moyenne
Réglementation et surveillance des institutions financières et des régimes de retraite privés
Bureau de l'actuaire en chef

1 Régime de pensions du Canada, Programme de la sécurité de la vieillesse, Programme de prêts aux étudiants du Canada et divers régimes publics de pension et de prestations.
2 Ces activités sont appuyées par les activités à l'échelle de l'organisation.

Outre les priorités spécifiques dont traite ce document, le BSIF contribue à la réalisation de ses deux objectifs stratégiques au moyen de ses activités permanents de surveillance, de ses mécanismes d'agrément et d'établissement des règles, de même qu'au moyen des services actuariels fournis au gouvernement du Canada. Le tableau qui suit énonce les grandes priorités supplémentaires auxquelles le BSIF donnera suite pendant les trois prochaines années relativement à ces activités permanentes et à ses objectifs stratégiques.

RÉSUMÉ			
Objectif stratégique	**Priorités**	**Ressources correspondantes (Total pour les années 2005 à 2007)**	**Type de priorité (antérieure, permanente ou nouvelle)**
Confiance du public dans le système financier et protection contre les pertes indues	i) Continuer de cerner de façon efficace le risque et d'intervenir en temps opportun auprès des institutions financières et des régimes de retraite, en plus de recenser de façon continue et d'apporter certaines améliorations des processus, des pratiques et des outils de surveillance et de réglementation	110,4 M$	Permanente
	ii) Ajuster les règles ayant une incidence sur les institutions financières fédérales et les régimes de retraite de façon ciblée pour composer avec l'évolution des risques et des conditions économiques et d'autres changements importants qui rendent nécessaire l'amélioration des règlements et des lignes directrices	27,1 M$	Permanente
	iii) Cibler l'amélioration des processus administratifs par la mise à niveau des technologies habilitantes, des stratégies de gestion de l'information et de l'infrastructure de la technologie de l'information	24,2 M$	Antérieure
	iv) Améliorer constamment les éléments clés des processus et des capacités du BSIF au plan des ressources humaines	9,9 M$	Permanente
Confiance du public dans le système canadien de revenu de retraite	i) Améliorer constamment la valeur des rapports actuariels et les liens avec les principaux partenaires et intervenants pour assurer la prestation de conseils d'expert en temps opportun aux responsables du RPC et d'autres programmes gouvernementaux.	12,8 M$	Permanente
	Activités permanentes	74,0 M$	Permanente

NOTA : La répartition des ressources du BSIF a été mise à jour depuis le dépôt du Budget principal des dépenses de 2004-2005. Les chiffres indiqués ici sont des estimations fondées sur les orientations prévues de certaines divisions et sont sujets à changement.

5.3 Mécanismes de surveillance – Objectifs stratégiques

Pour surveiller et évaluer l'impact des priorités susmentionnées sur ses objectifs stratégiques, le BSIF recourt à des données et à de l'information sur la mesure du rendement. Pour chacune des priorités susmentionnées, les types de mécanismes de surveillance à employer sont indiqués à la section 5.4 ci-après.

Pour surveiller l'état d'avancement des objectifs stratégiques eux-mêmes, le BSIF utilise divers types de mesures du rendement, y compris des évaluations indépendantes (sondages publics), des examens par les pairs et des résultats réels touchant la prévention des pertes indues. Voici des exemples de mesures du rendement :

- niveau de confiance dans les fonds placés auprès des institutions financières;
- solidité générale des banques;
- nombre de fermetures involontaires d'institutions financières effectuées par le BSIF et pertes associées à ces fermetures;
- nombre de cessations involontaires de régimes de retraite privés avec perte de prestations.

Ces types de mécanismes de surveillance ne sont pas liés à chaque priorité dont il est question à la section 5.4 ci-après puisque les activités permanentes du BSIF et les priorités énumérées ci-dessous doivent être prises de façon globale pour examiner l'impact sur les objectifs stratégiques de l'organisation. Il faut aussi reconnaître que le rendement du BSIF n'est pas le seul facteur à influer sur ses objectifs stratégiques et sur les mesures du rendement qui précèdent. En effet, il y a de nombreux autres facteurs et intervenants dont l'intervention ou l'inaction a une incidence marquée sur les résultats stratégiques et, par conséquent, sur ces mesures du rendement. Toutefois, le BSIF continue de surveiller l'information de cette nature pour veiller à bien comprendre l'état d'avancement de ses principaux objectifs stratégiques et, si possible, mieux saisir comment il peut lui-même continuer d'y contribuer.

5.4 Détails

Les tableaux qui suivent fournissent des précisions au sujet de chacune des priorités du BSIF pour 2004-2005 qui sont résumées à la section 5.2. Les mécanismes de surveillance du rendement dont il est question plus loin sont dérivés de diverses consultations auprès du public et de l'industrie menées par le BSIF, de renseignements internes sur les activités du BSIF, d'évaluations par les pairs et d'autres sources. Dans certains cas, il est impossible d'obtenir de l'information directe sur la contribution du BSIF à un objectif donné. Dans ce cas, le BSIF surveille périodiquement l'objectif en question et emploie plusieurs approches indirectes pour évaluer son rendement.

5.4.1 Objectif stratégique – Confiance du public dans le système financier et protection contre les pertes indues

Priorité nº 1
Continuer de cerner de façon efficace le risque et d'intervenir en temps opportun auprès des institutions financières et des régimes de retraite, en plus de recenser de façon continue et d'apporter certaines améliorations des processus, des pratiques et des outils de surveillance et de réglementation
Description
Cette priorité englobe les attributions permanentes du BSIF en ce qui touche les processus et les pratiques de surveillance. Le BSIF doit se tenir au fait des questions sectorielles et remanier ses processus et pratiques pour relever adéquatement ces défis particuliers.
Justification
Cette priorité découle d'un accroissement du nombre d'institutions et de régimes de retraite réellement ou potentiellement à problème, de la complexité croissante des entités avec lesquelles traite le BSIF et de l'impact des éléments stratégiques comme l'Accord de Bâle (dont la mise en œuvre devrait être terminée en 2006).

Résultats escomptés	
Avantages pour le BSIF	**Avantages pour les Canadiens**
Les avantages pour le BSIF comprennent : i) une utilisation plus efficiente et efficace des ressources ii) une coopération accrue avec d'autres organisations internationales iii) des processus et des pratiques de surveillance plus efficaces	Les avantages pour les Canadiens comprennent : i) une utilisation plus efficace des outils et des gains d'efficience permettront d'insister davantage sur les activités « à valeur ajoutée », ce qui se traduira par un processus d'intervention plus efficace et, à terme, par une meilleure protection des souscripteurs, des déposants et des créanciers.

Mécanismes de supervision

- Supervision interne continue des résultats obtenus à l'égard de certaines institutions et de certains régimes de retraite privés à problème
- Achèvement de rétrospectives sur les situations problématiques et les crises pour évaluer dans quelle mesure le BSIF aborde les questions de façon efficace, et recensement des leçons apprises et des améliorations possibles
- Rétroaction périodique des intervenants, et évaluation périodique par les pairs, de la qualité et de l'efficacité du processus d'examen de la surveillance du BSIF

Affectation des ressources		
Dépenses prévues 2004-2005 37,6 M$	Dépenses prévues 2005-2006 36,4 M$	Dépenses prévues 2006-2007 36,4 M$
ETP 2004-2005 245	ETP 2005-2006 248	ETP 2006-2007 248

Priorité nº 2
Ajuster les règles ayant une incidence sur les institutions financières fédérales et les régimes de retraite de façon ciblée pour composer avec l'évolution des risques et des conditions économiques et d'autres changements importants qui rendent nécessaire l'amélioration des règlements et des lignes directrices

Description
Cette priorité consiste à faire en sorte que les modifications des règles sont mises en œuvre de manière efficace et en temps opportun, en tenant compte des inconvénients qu'entraînent les ajustements rapides qui ne s'accompagnent pas d'une évaluation adéquate de leurs répercussions potentielles. Au nombre des exemples, citons les règles comptables, les règles sur le capital (p. ex., l'Accord de Bâle sur les fonds propres) et les règles sur les pensions.

Justification
Il faut constamment veiller à ce que les règles canadiennes permettent de soutenir la concurrence internationale et contribuent à assujettir les institutions financières canadiennes à des règles du jeu équitables face à leurs concurrents étrangers. La mise en forme finale de l'Accord de Bâle en 2004, les questions touchant la gouvernance d'entreprise et l'internationalisation accrue des institutions financières justifient également l'ajustement des règles.

Résultats escomptés	
Avantages pour le BSIF	**Avantages pour les Canadiens**
Les avantages pour le BSIF comprennent : i) des gains d'efficacité pour l'organisation ii) des améliorations des règles qui permettront aux institutions de mieux comprendre les attentes du BSIF et de s'y conformer davantage	Les avantages pour les Canadiens comprennent : i) la sûreté et la solidité accrues du système financier ii) la promotion de règles du jeu plus uniformes pour les institutions

Mécanismes de supervision
• Évaluation en fin d'année de la mesure dans laquelle le BSIF a examiné les règles et les a ajustées au besoin • Évaluation rétrospective ciblée des ajustements des règles pour déterminer si les résultats escomptés ont été obtenus (p. ex., la prudence et le besoin de soutenir la concurrence sont bien équilibrés) • Le processus d'élaboration et d'ajustement des règles est uniforme, analytique et consultatif • Rétroaction périodique des intervenants et évaluation par les pairs de la mesure dans laquelle le BSIF a examiné les changements dans le secteur des services financiers, les approches de réglementation d'autres administrations et la rétroaction des intervenants pour cerner et évaluer les ajustements possibles à d'autres règles

Affectation des ressources		
Dépenses prévues 2004-2005 9,2 M$	Dépenses prévues 2005-2006 9,0 M$	Dépenses prévues 2006-2007 9,0 M$
ETP 2004-2005 53	ETP 2005-2006 51	ETP 2006-2007 51

Priorité nº 3
Cibler l'amélioration des processus administratifs par la mise à niveau des technologies habilitantes, des stratégies de gestion de l'information et de l'infrastructure de la technologie de l'information

Description
Cette priorité cible le renforcement de la capacité du BSIF de rationaliser les processus touchant la surveillance, la collecte de données, la gestion des documents et les rapports externes en utilisant la technologie de l'information pour accroître l'efficacité et l'efficience. Cela comprend notamment la mise en œuvre projetée d'un réseau en ligne de mise en commun de l'information avec les institutions financières, en collaboration avec la SADC. Ces initiatives doivent toujours tenir compte du besoin d'assurer la sécurité d'une bonne partie de l'information que traite le BSIF.

Justification
À l'ère du « plus, mieux, plus vite », le BSIF doit utiliser la technologie pour accroître l'efficience de ses processus et pour s'assurer d'avoir accès à l'information nécessaire pour mieux cerner les situations à problème et les autres tendances dans le secteur des services financiers. Cela permettra en outre de produire des rapports adéquats pour répondre aux exigences de plus en plus strictes en matière d'examen et de gouvernance.

Résultats escomptés	
Avantages pour le BSIF	**Avantages pour les Canadiens**
Les avantages pour le BSIF comprennent : i) la collecte et la mise en commun efficaces des données ii) la rationalisation des processus iii) la réduction des frais de stockage des données iv) une meilleure gestion des documents	Les avantages pour les Canadiennes comprennent : i) la capacité pour les secteurs opérationnels et les activités du BSIF de jouer leurs rôles, à l'appui des principaux résultats stratégiques du BSIF, à savoir la confiance du public et la protection contre les pertes indues ii) la réduction des coûts de conformité pour les institutions et les régimes de retraite privés grâce à la normalisation (p. ex., pour la saisie des données) iii) un meilleur accès au BSIF par le biais d'un site Web amélioré

Mécanismes de supervision
• Évaluation en fin d'année de la mesure dans laquelle le Plan stratégique de GI-TI du BSIF a été exécuté conformément à certains délais et aux attentes quant aux retombées (c.-à-d., les éléments du Plan ont-ils été mis en œuvre comme prévu?) • Rétroaction périodique provenant des sondages menés auprès des employés sur l'efficacité du BSIF à cet égard (dans le but d'améliorer constamment les cotes) • Évaluation en fin d'année du nombre de processus rationalisés et des répercussions anticipées • Évaluation en fin d'année de l'efficacité de la mise en œuvre du Système de gestion des documents électroniques (SGDE) du BSIF pour ce qui est de réaliser les objectifs prévus de cette initiative • Évaluation en fin d'année de la mise en œuvre du Système de suivi du workflow des principaux programmes de surveillance (SSWPPS) pour déterminer si les objectifs des initiatives ont été réalisés comme prévu • Rétroaction externe, sélective et ciblée pour évaluer les niveaux de succès

Affectation des ressources		
Dépenses prévues 2004-2005 9,4 M$	Dépenses prévues 2005-2006 7,4 M$	Dépenses prévues 2006-2007 7,4 M$
ETP 2004-2005 35	ETP 2005-2006 28	ETP 2006-2007 28

Priorité nº 4
Améliorer constamment les éléments clés des processus et des capacités du BSIF au plan des ressources humaines

Description
Cette priorité met l'accent sur l'amélioration ces processus administratifs nécessaires pour attirer, former et maintenir en poste le personnel ayant les compétences clés dont le BSIF a besoin pour s'acquitter de son mandat et pour veiller à ce que ces compétences soient déployées de manière efficace et récompensées de façon appropriée.

Justification
La meilleure façon de faire en sorte que le BSIF s'acquitte de son mandat consiste à veiller à ce que ses employés aient l'occasion d'améliorer leurs compétences et disposent de l'information et des outils nécessaires pour faire le travail. Des améliorations sont constamment nécessaires pour que le BSIF puisse répondre à une demande croissante sans devoir dépasser son effectif cible.

Résultats escomptés	
Avantages pour le BSIF	**Avantages pour les Canadiens**
Les avantages pour le BSIF comprennent : i) des gains de productivité ii) l'accès en temps opportun aux compétences nécessaires pour répondre aux besoins changeants de l'industrie iii) maintien en poste des gens ayant des compétences clés	Les avantages pour les Canadiens comprennent : i) le soutien des initiatives relevant d'autres activités et secteurs opérationnels du BSIF, contribuant ainsi à la réalisation de principaux objectifs stratégiques du BSIf : confiance du public et protection contre les pertes indues

Mécanismes de supervision
• Évaluation en fin d'année de la mesure dans laquelle le BSIF a terminé la mise en œuvre et l'exécution du cadre des compétences • Évaluation périodique de la mesure dans laquelle le BSIF a apporté des améliorations à son Programme de gestion du rendement grâce à 1) l'intégration des compétences; et 2) la mesure dans laquelle les engagements individuels à l'égard des deux reflètent les stratégies du BSIF • Évaluation en fin d'année de la mesure dans laquelle le BSIF a mis en œuvre un plan de relève formel • Sondages périodiques sur la satisfaction des employés • Rapports annuels sur les mécanismes de dotation et sur les motifs des départs volontaires

Affectation des ressources		
Dépenses prévues 2004-2005 3,5 M$	Dépenses prévues 2005-2006 3,2 M$	Dépenses prévues 2006-2007 3,2 M$
ETP 2004-2005 19	ETP 2005-2006 19	ETP 2006-2007 19

5.4.2 Objectif stratégique – Confiance du public dans le système canadien de revenu de retraite

Priorité nº 1		
Améliorer constamment la valeur des rapports actuariels et les liens avec les principaux partenaires et intervenants pour assurer la prestation de conseils d'expert en temps opportun aux responsables du RPC et d'autres programmes gouvernementaux		
Description		
Cette priorité se rapporte au BAC et à son rôle dans la prestation de services actuariels en marge du RPC et d'autres programmes gouvernementaux. Le BAC cherchera des façons d'améliorer la prestation de ses services à ses clients en mettant en œuvre les recommandations découlant d'examens indépendants par les pairs, en améliorant les techniques d'évaluation, en organisant des colloques pour élargir les sources de conseils, et en participant aux travaux de divers comités.		
Justification		
Les Canadiens s'attendent à ce que les décideurs disposent d'une information hautement intègre et exacte lorsqu'ils prennent des décisions ayant trait à leur bien-être.		
Résultats escomptés		
Avantages pour le BSIF	**Avantages pour les Canadiens**	
Les avantages pour le BSIF comprennent : i) l'acquisition de connaissances et de techniques pour améliorer les méthodes d'évaluation ii) l'accès à des renseignements supplémentaires auprès de sources de conseils et de comités iii) l'amélioration de la prestation de services grâce à de meilleures communications et à la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen par les pairs	Les avantages pour les Canadiens comprennent : i) les rapports actuariels font généralement partie intégrante d'un processus décisionnel plus large, et le dépôt en temps opportun de ces rapports fait en sorte que les décideurs disposent d'une information adéquate	
Mécanismes de supervision		
• Examens réalisés par le Groupe d'examen actuariel du RPC • Examens réalisés par le Bureau du vérificateur général à l'égard des régimes de pension du secteur public		
Affectation des ressources		
Dépenses prévues 2004-2005 4,2 M$	Dépenses prévues 2005-2006 4,3 M$	Dépenses prévues 2006-2007 4,3 M$
ETP 2004-2005 27	ETP 2005-2006 27	ETP 2006-2007 27

Changements par rapport au RPP précédent

Le BSIF continue de mettre l'accent sur la gouvernance interne, la gestion du risque d'entreprise et son programme de mesure du rendement alors qu'il cherche à être plus efficace. De nombreux changements ont été apportés au RPP de cette année pour refléter les efforts déployés par le BSIF afin d'y intégrer les résultats de ces efforts et de mieux décrire les résultats stratégiques et les priorités de l'organisation pour contribuer à ces résultats. À mesure que le BSIF continue de s'améliorer et d'évoluer dans ces domaines, il s'efforcera d'intégrer les résultats de ces efforts à ses RPP annuels.

Autres initiatives gouvernementales

Les changements apportés récemment au sein du gouvernement signifient que la reddition de comptes publique et la gestion des dépenses seront des éléments clés des objectifs de toute organisation. Le BSIF a mis l'accent sur la gestion des dépenses au cours des cinq dernières années en peaufinant ses processus de gestion financière. Il partage ses budgets avec les institutions qu'il réglemente et conserve chaque année un solde correspondant à 2 % de son budget. L'organisation n'a dépassé son budget qu'à une seule reprise au cours des cinq dernières années.

Comme l'indique le Budget de 2004, le BSIF passera en revue ses services intégrés, ses services administratifs et ses services de réglementation prudentielle, en collaboration avec la SADC, dans le but de cerner les chevauchements et les double-emploi et, le cas échéant, de réaliser des économies. Le BSIF continue d'améliorer et de peaufiner ses processus pour veiller à répondre aux attentes de ses intervenants.

Le BSIF a fait de la reddition de comptes publique et d'une meilleure gouvernance interne l'une de ses principales priorités pour l'année qui vient. Il continue de suivre le déroulement des initiatives du gouvernement du Canada. Bon nombre de ces dernières n'ont pas d'incidence sur le BSIF en raison de sa taille et de la nature de ses activités. C'est ainsi qu'il n'a pas eu à participer à l'examen horizontal ou vertical des dépenses et de la gestion. Au cours de la prochaine année, le BSIF poursuivra ses activités dans le cadre des initiatives de la fonction moderne de contrôleur et de Gouvernement en direct.

Fonction moderne de contrôleur

En 2003-2004, le BSIF a terminé l'évaluation requise de ses capacités, et il élabore à l'heure actuelle un plan d'action pour donner suite aux résultats de cette évaluation. Une fois son plan d'action achevé et approuvé, le BSIF le communiquera par le biais de son site Web. Le plan intégrera les nombreuses initiatives que le BSIF mène déjà et qui rejoignent les principes d'une fonction moderne de contrôleur. Le BSIF a terminé une évaluation de haut niveau de la gestion du risque d'entreprise (GRE) et en a intégré les résultats à son processus de planification. Au cours de la période de planification, il produira des évaluations plus détaillées de la GRE à l'échelle de l'organisation, en plus de renforcer sa fonction de vérification interne.

Gouvernement en direct

Le BSIF a entrepris de remanier son site Web. À cet égard, il instaurera notamment un système de gestion du contenu pour automatiser dans une certaine mesure la tenue à jour du site et réaliser d'autres gains d'efficience. Les exigences propres à la normalisation des sites Internet du gouvernement du Canada continueront de retenir l'attention. Le projet devrait être terminé au cours du dernier trimestre de 2004.

SECTION 6. ORGANISATION

6.1 Notre effectif et notre milieu de travail

Au 1er janvier 2004, le BSIF comptait 460 employés répartis entre ses bureaux d'Ottawa, de Montréal, de Toronto et de Vancouver.

Notre travail exige l'effort et l'attention d'équipes multidisciplinaires s'occupant de recherches et d'analyses, d'activités juridiques et d'initiatives de communications. Il faut avoir, à parts égales, une vaste perspective et une expertise approfondie. Nous avons intégré l'excellence à notre culture en favorisant l'apprentissage permanent grâce au travail d'équipe, aux possibilités de formation et de perfectionnement professionnel et à la fourniture de technologies de pointe et du soutien à cet égard.

Même si notre travail porte principalement sur des questions financières, notre milieu de travail est unique et nous pouvons compter sur des personnes ayant une expérience et une expertise professionnelles des plus variées, et miser sur le talent de récents diplômés et de spécialistes chevronnés de l'industrie.

Structure de notre organisation

Au 1er janvier 2004, le secteur d'activité « réglementation et surveillance » englobait trois secteurs (voir l'organigramme qui suit), chacun étant dirigé par un surintendant auxiliaire. Les fonctions de chaque secteur sont interdépendantes et contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques de l'organisation.

Organigramme du BSIF au 1er janvier 2004

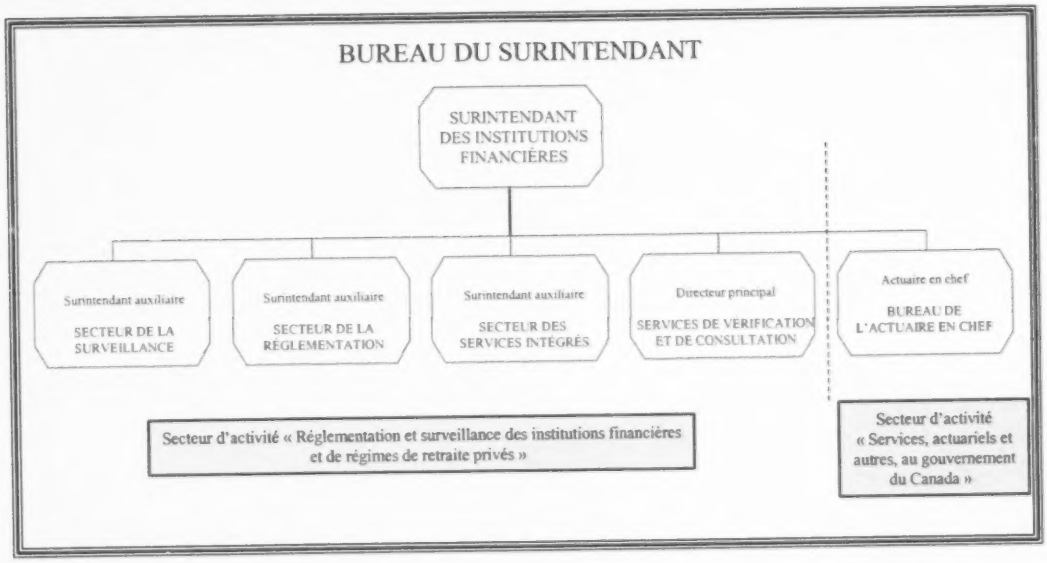
BUREAU DU SURINTENDANT
SURINTENDANT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES
Surintendant auxiliaire
SECTEUR DE LA SURVEILLANCE
Surintendant auxiliaire
SECTEUR DE LA RÉGLEMENTATION
Surintendant auxiliaire
SECTEUR DES SERVICES INTÉGRÉS
Directeur principal
SERVICES DE VÉRIFICATION ET DE CONSULTATION
Actuaire en chef
BUREAU DE L'ACTUAIRE EN CHEF
Secteur d'activité « Réglementation et surveillance des institutions financières et de régimes de retraite privés »
Secteur d'activité « Services, actuariels et autres, au gouvernement du Canada »

On trouvera des renseignements complémentaires sur le site Web du BSIF, à l'adresse

http://www.osfi-bsif.gc.ca/fra/apropos/organisation/index.asp

Les tableaux qui suivent font état du total des dépenses prévues et de l'effectif du BSIF en équivalents temps plein (ETP) pour la période de planification de trois ans.

Reddition de comptes (Budget principal des dépenses de 2004-2005)

Secteur d'activité	Dépenses prévues 2004-2005 (000 $)	2004-2005 (ETP)
1. Réglementation et surveillance des institutions financières et des régimes de retraite privés	79 122	464
2. Services actuariels et autres au gouvernement du Canada	4 1884	27

À la lumière des initiatives de gestion des dépenses que le gouvernement du Canada a annoncées en décembre 2003, le BSIF a procédé à l'examen complet de ses priorités stratégiques et s'emploie à restructurer ses méthodes administratives dans le but de devenir plus efficace et plus efficient. Il s'attend à ces exercices donnent lieu à deux écarts importants entre le Budget principal des dépenses déposé en décembre 2003, et son Budget de 2004-2005. Tout d'abord, les dépenses en cours seront moins élevées. Bien que le BSIF ait arrêté un plafond de 495 ETP en 2002 et que son Budget principal des dépenses prévoit que l'effectif devrait se rapprocher de ce niveau, il s'attend à ce que la restructuration des méthodes administratives permette de surseoir à la dotation de certains postes vacants. De même, les dépenses non salariales devraient se maintenir aux niveaux de 2003-2004. Deuxièmement, les dépenses d'immobilisations seront plus élevées que dans le tableau ci-dessous. Cela s'explique en grande partie par des changements quant aux hypothèses chronologiques des projets et par le report résultant, à 2004-2005, d'immobilisations prévues en 2003-2004. *Voir l'annexe A : Tableaux, financiers et autres*. Ces dépenses se rattachent aux investissements dans la technologie de l'information qui sont abordées à la Priorité 3 ainsi qu'à des investissements nécessaires en matière d'installations.

Dépenses prévues (Budget principal des dépenses de 2004-2005)

(000 $)	Prévisions de dépenses 2003-2004	**Dépenses prévues 2004-2005**	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
Réglementation et surveillance des institutions financières et des régimes de retraite privés	65 496	79 122	79 722	79 722
Services, actuariels et autres, au gouvernement du Canada	5 307	4 188	4 298	4 298
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	**70 803**	**83 310**	**84 020**	**84 020**
Budget principal des dépenses non budgétaires (brut)	0	**0**	0	0
Moins : revenus disponibles	70 091	**82 598**	83 308	83 308
Total – Budget principal des dépenses	712	**712**	712	712
Ajustements	0	0	0	0
Dépenses prévues nettes	712	**712**	712	712
Moins : revenus non disponibles	0	**0**	0	0
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	70	**80**	80	80
Coût net du programme	782	**792**	792	792
Équivalents temps plein	477	491	484	484

ANNEXE A – TABLEAUX, FINANCIERS ET AUTRES

Tableaux financiers

La présente section renferme certains tableaux financiers détaillant les revenus et les dépenses prévus du BSIF pour 2003-2004 et les trois exercices suivants. Les tableaux 1 à 3 sont conformes aux exigences de présentation du Conseil du Trésor et sont établis suivant la comptabilité de caisse. Les autres tableaux fournissent des renseignements complémentaires sur les initiatives de réglementation et la facturation externe.

L'augmentation des immobilisations en 2004-2005 et en 2005-2006 découle de deux grandes initiatives : 1) les projets d'optimisation des locaux à Toronto et à Ottawa; et 2) les projets de technologie habilitante visant à rehausser l'efficience et l'efficacité, et dont il est question relativement à la priorité n° 3 à la section 5.4.1. Comme nous l'avons déjà mentionné, le BSIF s'attend à ce que ses dépenses d'immobilisations soient plus élevées que prévu en raison de la modification de ses plans et calendriers de projets.

Tableau 1 : Sommaire des immobilisations par secteur d'activité (Budget principal des dépenses de 2004-2005)

(000 $)	Prévisions de dépenses 2003-2004	**Dépenses prévues 2004-2005**	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
Réglementation et surveillance des institutions financières et des régimes de retraite privés	825	**4 830**	4 243	4 243
Services, actuariels et autres, au gouvernement du Canada	0	**30**	21	21
Total	**825**	**4 860**	**4 264**	**4 264**

Le tableau 2 indique les sources de revenus disponibles et non disponibles selon la comptabilité de caisse. Le BSIF recouvre ses coûts par le biais de cotisations et de droits d'utilisateur facturés selon la comptabilité d'exercice[1]. Par conséquent, même si l'on prévoit que les dépenses augmenteront de 17 % en 2004-2005, la hausse prévue des cotisations sera de l'ordre de 6 %. Il en est ainsi parce que les immobilisations, qui interviennent pour la majeure partie de la hausse prévue des coûts du BSIF, sont amorties

[1] Les états financiers du BSIF sont établis selon les PCGR, vérifiés chaque année par le Bureau du vérificateur général et publiés dans le rapport annuel du BSIF. Les rapports annuels du BSIF se trouvent sur le site Web du BSIF, à l'adresse suivante : http://www.osfi-bsif.gc.ca/fra/apropos/rapports/index.asp

sur plusieurs années au lieu d'être facturées dès l'année d'acquisition conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR).

Tableau 2 : Sources de revenus disponibles et non disponibles (Budget principal des dépenses de 2004-2005)

Revenus disponibles

(000 $)	Prévisions de revenus 2003-2004	**Revenus prévus 2004-2005**	Revenus prévus 2005-2006	Revenus prévus 2006-2007
Réglementation et surveillance des institutions financières et de régime de retraite privés				
Cotisations et droits d'utilisateur	65 496	**79 122**	79 722	79 722
Services, actuariels et autres, au gouvernement du Canada				
Frais de service	4 595	**3 476**	3 586	3 586
Total des revenus disponibles	70 091	**82 598**	83 308	83 308

Revenus non disponibles

(000 $)	Prévisions de revenus 2003-2004	**Revenus prévus 2004-2005**	Revenus prévus 2005-2006	Revenus prévus 2006-2007
Réglementation et surveillance des institutions financières et de régime de retraite privés	0	**0**	0	0
Services, actuariels et autres, au gouvernement du Canada	0	**0**	0	0
Total des revenus non disponibles	0	**0**	0	0
Total des revenus disponibles et non disponibles	70 091	**82 598**	83 308	83 308

Tableau 3 : Coût net des programmes pour l'exercice

(000 $)	2004-2005 Total
Dépenses prévues nettes (total du Budget principal des dépenses plus ajustements selon le tableau de dépenses prévues)	**712**
Plus : Services reçus à titre gracieux	
Vérification financière par le Bureau du vérificateur général	**80**
Moins : Revenus non disponibles	**0**
Coût net du programme pour 2004-2005	**792**

Autres tableaux

Principales initiatives réglementaires

Le tableau suivant résume les principales initiatives réglementaires prévues par le BSIF pour 2004-2007.

Règlement	Résultats prévus
Règlement sur les pénalités monétaires administratives (BSIF)	Le régime des pénalités monétaires administratives est conçu pour renforcer le respect des lois régissant les institutions financières fédérales. Ce régime aidera le BSIF à s'acquitter de son mandat de protéger les droits et les intérêts des déposants, des souscripteurs et des créanciers des institutions financières fédérales.
Règlement sur les autres modes de publication	Ce règlement permettra au BSIF de publier sa liste annuelle des comptes de dépôts inactifs depuis neuf ans sur Internet plutôt que dans la *Gazette du Canada*. Cela facilitera l'accès à l'information et réduira les coûts de publication du BSIF d'environ 100 000 $ par année. Ces économies viendront réduire le montant des dépenses auxquelles l'industrie est tenue de cotiser.
Règlement sur l'actif (sociétés étrangères)	Ce règlement sera modifié pour que l'actif des sociétés d'assurance-vie exploitant une succursale au Canada repose sur la valeur comptable déterminée en accord avec les principes comptables. Ce changement assurera l'uniformité dans l'évaluation du passif des polices au Canada et de l'actif qui sous-tend ce passif, de sorte que le BSIF sera mieux à même de veiller à ce que les sociétés étrangères d'assurance-vie actives au Canada maintiennent au pays un actif suffisant pour protéger les souscripteurs canadiens contre les pertes indues.
Branches d'assurance – Annexe	Le nombre de branches d'assurance diminuera, passant de plus de 50 branches utilisées par les administrations fédérale, provinciales et territoriales à 17 branches harmonisées. En outre, la définition des branches sera harmonisée, ce qui allégera le fardeau administratif des assureurs et les coûts à la charge de ces derniers.
Règlement sur l'exclusion de la liste des filiales	Ce règlement permettra aux institutions financières fédérales d'exclure certaines filiales de la liste de celles devant figurer dans leurs états annuels, et donc de la dresser d'une manière plus compatible avec les exigences des lois provinciales sur les valeurs mobilières, ce qui allégera le fardeau réglementaire.
Règlement sur la cotisation des sociétés de portefeuille	Ce règlement prescrira dans quelle mesure et de quelle façon le surintendant peut réclamer une cotisation des sociétés de portefeuille bancaires et des sociétés de portefeuille d'assurances. Ces cotisations doivent refléter le coût annuel de la surveillance de ces entités et répartir ces coûts de manière équitable.
Règlement sur les limites relatives aux placements (banques)	Ce règlement dispensera les banques à participation multiple dont les capitaux propres dépassent 1 milliard de dollars mais sans excéder 5 milliards de limites sur les placements dans des titres et des biens immobiliers. Cela uniformisera le régime des banques de grande et de moyenne taille à participation multiple, ce qui les assujettira au même régime concurrentiel.
Règlement de 1985 sur les normes de prestation de pension	En vertu des modifications envisagées : 1) la disposition de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* ayant trait à la nullité des modifications serait mise en œuvre pour éviter qu'un régime puisse être bonifié alors que sa capitalisation est inférieure au niveau prescrit, à moins que des paiements compensatoires ne soient effectués; et 2) les répondants des régimes seraient tenus de capitaliser entièrement les prestations à la cessation du régime.
Autres initiatives réglementaires	On pourrait adopter des dispositions réglementaires si les propositions du ministre des Finances en matière de gouvernance d'entreprise devaient nécessiter des modifications réglementaires à l'égard des états financiers, du rôle du vérificateur ou d'autres questions touchant le mandat prudentiel du BSIF.

Facturation externe

Le BSIF recouvre ses coûts à même plusieurs sources. Les coûts liés à l'évaluation du risque et à l'intervention (surveillance), aux agréments et à l'élaboration de règles sont facturés aux institutions financières et aux régimes de retraite privés que le BSIF réglemente et surveille.

La répartition du coût des principales activités du BSIF au titre de la surveillance, du traitement des demandes d'agrément et de l'établissement des règles entre les institutions est établie de plusieurs manières. De façon générale, le système est conçu pour répartir les coûts entre les institutions selon le temps approximatif consacré à leur surveillance et à leur réglementation. C'est ainsi que les institutions bien gérées et moins à risque, de même que celles présentant moins de demandes d'agrément, assument une part plus modeste des coûts du BSIF.

Des droits d'utilisateur spécifiques s'appliquent à certaines demandes d'agrément. Les frais de service découlant des demandes d'agrément et de décisions ayant valeur de précédent sont établis en vertu de la législation régissant les institutions financières. Les lois précises qui régissent ces agréments et décisions sont la *Loi sur les banques*, la *Loi sur la société d'assurances*, la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* et la *Loi sur les associations coopératives de crédit*, ainsi que les règlements pertinents.

Il y a 52 types d'activités qui nécessitent l'agrément du surintendant, du ministre ou d'un autre niveau et qui entraînent aussi des frais de service précis. Ces types d'activités/d'agrément sont regroupées selon le niveau d'approbation sous cinq catégories dans le tableau ci-après.

Facturation externe – Revenus et coûts en 2004-2005

000 $

Catégorie	Revenus	% du total des revenus du BSIF	Coût	% du total des coûts du BSIF	Produit net
DROITS D'UTILISATEUR					
Agrément du ministre	1 596	1,9	1 596	1,9	0
Agrément du surintendant	345	0,4	345	0,4	0
Présomption d'agrément par le surintendant	979	1,2	979	1,2	0
Présomption d'agrément par le ministre/surin	293	0,3	293	0,3	0
Autres agréments	209	0,2	209	0,2	0
TOTAL	3 422	4,0	3 422	4,0	0

* selon les détails de l'opération

NOTA : Le montant de ces droits est inclus dans le total prévu des revenus disponibles au titre des cotisations et des droits d'utilisateur pour la réglementation et la surveillance des institutions financières et des régimes de retraite privés (84 658 $ figurant au tableau 2 de l'annexe A). Les autres types de revenus compris dans ce montant sont les cotisations des institutions financières, les droits de régime de retraite et les revenus découlant de protocoles d'entente avec des parties externes.

Activité assujettie à des droits : *Revenus en 2004-2005 :*	*Description:*	*Type de droit et fondement :*	*Motif de la modification du droit et date d'entrée en vigueur :*
Agrément du ministre **1 596 000 $**	La législation prévoit 17 types d'opérations qui exigent l'agrément du ministre. Il s'agit notamment de la délivrance de lettres patentes de constitution d'une nouvelle institution financière, de l'agrément d'un changement de propriété d'une institution financière et de la cession d'activités entre institutions.	Service réglementaire (R) *Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières*, paragraphe 23.1(2) *Règlement modifiant le Règlement de 2002 sur les droits à payer pour les services du Bureau du surintendant des institutions financières*	Tous les types de droits augmenteront de 23 % en août 2004. Cette augmentation a été approuvée par la gouverneure en conseil lorsqu'elle a sanctionné le *Règlement modifiant le Règlement de 2002 sur les droits à payer pour les services du Bureau du surintendant des institutions financières*, en août 2003. Les droits seront majorés pour mieux refléter le coût de la prestation des divers agréments. Après examen des coûts du BSIF, il a été déterminé que le tarif horaire utilisé dans le calcul des droits selon le type d'agrément ne traduisait pas réellement le taux horaire moyen pour l'ensemble des intervenants participant à la prestation des services réglementaires. Date d'entrée en vigueur : 13 août 2004
Agrément du surintendant **345 000 $**	La législation prévoit 16 types d'opérations nécessitant l'agrément du surintendant. Il s'agit notamment de la délivrance et de la modification d'ordonnances de fonctionnement et de l'agrément de sociétés provinciales à titre de réassureurs agréés.		
Présomption d'agrément du surintendant **979 000 $**	La législation prévoit 14 types d'opérations visées par la présomption d'agrément du surintendant. En vertu de la législation, à moins que le surintendant n'approuve ou ne rejette l'opération ou ne prolonge le délai d'agrément dans les 30 jours, il est réputé avoir approuvé la demande 30 jours après que le BSIF a reçu le dossier complet. Les demandes visées par la présomption d'agrément sont considérées comme les moins complexes parmi les nombreux types d'opérations que le BSIF examine.		
Agrément par le ministre ou le surintendant selon les détails de l'opération **293 000 $**	Un type particulier d'opération exige l'agrément du ministre ou du surintendant selon les circonstances particulières en jeu. Il s'agit de l'opération par laquelle une institution financière fédérale acquière une participation importante dans une autre entité. La question de savoir si l'opération doit être agréée par le ministre ou le surintendant dépend de la nature des activités de l'entité cible.		
Autres types d'agréments **209 000 $**	Au nombre des quatre autres types de services fournis par le BSIF moyennant des frais de service, citons l'interprétation écrite de la législation et la confirmation de la qualité du capital.		
TOTAL des revenus **3 422 000 $**			

Consultation et analyse

Puisque les frais de service imposés par le BSIF à l'égard de certaines demandes d'agrément sont prévus par règlement, toute modification de ces règlements nécessite la tenue de consultations avant que le gouverneur en conseil ne les sanctionne. Le BSIF a fait parvenir copie des projets de règlement, de même qu'une lettre explicative, aux diverses associations représentant les institutions financières fédérales. Les droits proposés ont été modifiés à la lumière des commentaires formulés par ces associations.

Les règlements modifiés ont ensuite été publiés dans la *Gazette du Canada* pour solliciter d'autres commentaires, puis publiés dans leur forme finale après avoir été approuvés par la gouverneure en conseil. Le site Web du BSIF renferme un lien donnant accès au numéro précis de la *Gazette du Canada* qui renferme la version finale des règlements.

Au moment de la mise en œuvre des frais de service, et périodiquement par la suite, le BSIF a examiné les droits d'utilisateur exigés par les organismes de réglementation d'autres pays en contrepartie d'agréments de types similaires, plus particulièrement ceux de l'Office of the Comptroller of the Currency et du Federal Reserve Board des États-Unis, ainsi que de la Financial Services Authority du Royaume-Uni, pour faire en sorte que les droits exigés au Canada soient raisonnables par rapport à ceux en vigueur à l'étranger. Le BSIF a aussi examiné les frais imputés par d'autres ministères et organismes fédéraux, comme Industrie Canada, la Société d'assurance-dépôts du Canada et l'Agence des douanes et du revenu du Canada, pour s'assurer que les frais ou les taux soient raisonnables.

Mécanisme de règlement des différends

La facturation externe pratiquée par le BSIF n'est assujettie à aucun mécanisme formel de règlement des différends. On prévoit qu'un tel mécanisme sera mis sur pied en 2004 et reposera sur un processus institué par le BSIF à l'égard des pénalités pour production tardive et erronée qu'il est autorisé à imposer.

Ce processus permettra aux institutions de contester un droit dans les 30 jours de son imposition en soumettant une demande d'appel par écrit au directeur principal, Division de la législation et des approbations. La demande d'appel doit préciser la raison pour laquelle le droit en question ne devrait pas s'appliquer, et être signée par un agent approprié de l'institution. La Division de la législation et des approbations répondra par écrit dans les 30 jours. Si le maintien des droits est décidé, l'institution pourra demander, dans les 30 jours, que le surintendant auxiliaire, Secteur de la réglementation, revoie la décision. La décision du surintendant auxiliaire sera finale.

On trouvera à l'adresse suivante des décisions sur la facturation externe :
http://canadagazette.gc.ca/partII/2003/20030827/html/sor291-f.html

ANNEXE B – AUTRES RENSEIGNEMENTS

Lois et règlements

On trouvera à l'adresse suivante des renseignements complémentaires sur les lois et les règlements administrés par le BSIF ou ayant un impact sur ce dernier :

http://www.osfi-bsif.gc.ca/fra/reglementation/reglements/index.asp

Renseignements

Bureau du surintendant des institutions financières du Canada
255, rue Albert
16e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0H2
Téléphone : (613) 990-7788
Télécopieur : (613) 990-5591
Site Web : www.osfi-bsif.gc.ca

Publications disponibles :

Pour plus de précisions, voir le site Web du BSIF, à l'adresse www.osfi-bsif.gc.ca.